

Rapport sur l'étude

Profession artistique et vie familiale

Constats et directives d'action pour ce qui concerne la pratique
d'attribution des bourses d'atelier



Auteur : Philippe Sablonier
Réalisé sur mandat de Visarte Suisse

Zurich, juin 2023

Impressum

Mode de citation recommandé

Auteur : Philippe Sablonier
Collaboration : Renata Cristellon, Regine Helbling
Illustration : Anna Sommer
Titre : Profession artistique et vie familiale – Constats et directives
d'action pour ce qui concerne la pratique d'attribution des
bourses d'atelier
Mandante : Visarte Suisse

© Visarte Suisse, Zurich 2023

Remerciement

Visarte Suisse remercie les participant-e-s à cette étude qui, par leur ouverture d'esprit, leurs initiatives, leurs apports et leurs réflexions critiques, contribuent de manière constructive à l'amélioration de la situation professionnelle des artistes avec enfants.

Avant-propos

En 2016, lors d'une discussion avec une collègue de la Communauté d'intérêts des arts visuels autrichienne, j'ai compris qu'il fallait absolument traiter la question de la conciliation entre le métier d'artiste et la vie familiale. Ce qui est déjà compliqué à gérer pour les parents qui travaillent « normalement » – encore la plupart du temps les mères – concerne encore plus les artistes. Vivre de son art est impossible pour la grande majorité des artistes professionnel-le-s, qui ont besoin d'un « gagne-pain » pour pouvoir se payer leur travail dans le domaine artistique. Ainsi, même sans famille, leur vie professionnelle consiste déjà en une double charge. Si l'on ajoute à cela la garde d'un ou de plusieurs enfants, il devient souvent difficile de tout concilier.

C'est là que Visarte est entrée en action en 2017, d'abord en informant les délégué-e-s lors d'une assemblée, puis en menant une enquête auprès de tous les membres et en organisant un atelier pilote avec les artistes concernés afin de déterminer quels étaient les préoccupations et les problèmes les plus urgents. Les bourses d'atelier et les résidences en Suisse et à l'étranger étaient l'une d'entre elles, que nous avons pu aborder rapidement de manière concrète. Cela a conduit à une nouvelle enquête auprès des organismes d'encouragement qui mettent des ateliers à la disposition des artistes du domaine des arts visuels. Les résultats de cette enquête et d'un hearing subséquent avec des représentant-e-s de ces organismes d'encouragement sont résumés dans le présent rapport.

Le présent rapport constitue une première étape intermédiaire vers une meilleure compréhension des difficultés à concilier la vie familiale et l'art. L'objectif est que les enfants soient naturellement pris en compte lorsqu'il s'agit des conditions de travail des artistes, que ce soit dans le cadre de résidences, du paiement d'honoraires ou de la prise en charge d'enfants pendant le travail sur une exposition, et bien plus encore.

Un des éléments les plus importants est l'échange entre les acteurs concernés, le partage d'expériences. Nous considérons que notre mission consiste également à développer une plateforme pour soutenir les artistes dans leurs besoins, leur identité d'artistes et leurs revendications. Le présent rapport ne se contente donc pas de descriptions et de constats, mais présente également des modèles et des solutions possibles, tant pour les artistes que pour les organismes d'encouragement. C'est une invitation au dialogue.

Regine Helbling, Directrice de Visarte Suisse

Sommaire

1	INTRODUCTION	6
1.1	Contexte et étude préalable.....	6
1.2	Etude de suivi et hearing pour déterminer l'état de la situation	7
1.3	Problématique et objectif	8
1.4	Définition de la notion de famille.....	9
1.5	Méthode d'enquête et taux de réponse	9
1.5.1	Enquête (réalisation 2019–2022).....	10
1.5.2	Hearing (2022)	11
1.5.3	Pertinence.....	12
2	CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE	13
2.1	Considération sociale préliminaire.....	13
2.2	Evaluation quantitative.....	13
2.3	Evalutation qualitative.....	20
2.3.1	Conclusions concernant le système d'encouragement	20
2.3.2	Motifs d'obstacles du côté des candidat-e-s	23
2.3.3	Défis institutionnels pour une amélioration au méta-niveau	25
2.4	Résumé : les défis sont complexes – des efforts sont nécessaires	31
3	RECOMMANDATIONS D'ACTION.....	32
3.1	Suggestions pour une pratique d'attribution proactive et favorable à la famille	32
3.1.1	Formats d'ateliers.....	32
3.1.2	Accessibilité	35
3.1.3	Communication.....	36
3.1.4	Séjour.....	38
3.1.5	Aspects financiers.....	40
3.2	Recommandations pour les artistes avec enfants dans leurs relations avec les institutions d'encouragement.....	41
3.3	Alimentation d'un fonds familial subsidiaire	42
	Annexes	43
	Annexe 1 – Best practice.....	43
	Annexe 2 – Liste de souhaits de la part des institutions d'encouragement à l'attention de Visarte Suisse	45
	Annexe 3 – Questions du hearing 2022	46

Abstract

Avec le projet « Art et enfant », l'association professionnelle Visarte Suisse souhaite étudier la conciliation entre profession artistique et vie familiale, et pousser en faveur d'une possible conciliation. La présente étude a pour objet le système institutionnel d'encouragement des arts visuels en ce qui concerne la pratique d'attribution des bourses d'atelier, le financement de séjours à l'étranger et les bourses de voyage. L'objectif de l'étude est d'effectuer une analyse à la fois quantitative et qualitative de la conciliation de la vie professionnelle d'artiste et de la vie familiale. Pour ce faire, les institutions d'encouragement privées et publiques établies en Suisse ont été interrogées par écrit entre 2019 et 2022. Un hearing organisé durant l'été 2022 a complété les données de l'enquête par des données empiriques issues de la pratique.

Le présent rapport décrit la situation actuelle, mais ne se contente pas de faire des constats, il veut également apporter une contribution proactive en proposant des recommandations d'action concrètes aux institutions d'encouragement et aux artistes. Ces recommandations sont issues des conclusions de l'enquête et d'un dialogue actif avec des institutions d'encouragement sélectionnées.

L'évaluation met en évidence de grandes différences dans la perception et l'acceptation de la question étudiée. Les attitudes vont d'une participation active avec des offres concrètes à un refus clair, en passant par une réserve passive et des velléités d'esquiver la question. Un tiers des institutions d'encouragement interrogées se montrent intéressées et ouvertes à développer des formats correspondants. Le fossé entre l'ouverture et la mise en œuvre pratique est toutefois important. Cela n'est pas seulement dû à la volonté (ou au manque de volonté) des institutions d'encouragement, mais aussi à des obstacles structurels, organisationnels et financiers. Ainsi, dans la pratique, seule une minorité de 7 % des institutions d'encouragement proposent effectivement des formats pour les familles.

Les modèles de vie évoluent. L'objectif du développement des programmes de soutien/ d'encouragement doit être de réduire la discrimination et d'accroître la diversité sans pratiquer en même temps une ségrégation en fonction des exigences, des projets de vie, de la situation familiale, des sexes, etc. L'aspect central est l'encouragement de l'activité artistique, qui doit se faire selon des critères de qualité artistique, indépendamment des conditions de vie de la personne qui crée l'art. En ce qui concerne la situation de vie familiale, cela signifie ce qui suit : Le système inclut les artistes ayant des obligations d'assistance sur un pied d'égalité et ne les exclut pas directement ou indirectement. L'objectif est d'augmenter l'accessibilité pour les artistes ayant des enfants, grâce à des mesures appropriées et adaptées à chaque cas.

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte et étude préalable

Visarte Suisse a attiré pour la première fois l'attention sur le thème « Art et enfant » en 2017 lors de débats publics. L'association professionnelle avait connaissance de nombreux cas individuels de membres qui laissaient penser que les artistes ayant des obligations d'assistance étaient désavantagés lors de l'attribution de bourses d'atelier.

Comme les données étaient rares et que l'on ne discutait que de suppositions et de cas isolés, Visarte Suisse a mené en 2018 une enquête auprès de ses 2500 membres sur la conciliation entre profession artistique et famille (cf. rapport de 2019). Le résultat a confirmé l'hypothèse selon laquelle la situation professionnelle des artistes ayant des enfants est très insatisfaisante, voire discriminatoire. La moitié des parents ayant participé à l'enquête ont indiqué qu'ils renonçaient parfois à postuler pour des séjours en atelier et des bourses d'encouragement en raison de questions de financement non résolues et de tâches familiales et de garde non résolues. Plus encore : beaucoup ont déclaré avoir choisi de ne pas fonder de famille ou de repousser ce projet au profit d'une carrière artistique.

Deux tiers des personnes interrogées ayant déjà participé à des programmes d'encouragement ont indiqué qu'elles n'étaient explicitement pas autorisées à emmener des enfants, que la présence d'enfants n'était pas souhaitée ou que le séjour avec des enfants avait été rendu difficile. Même si les enfants pouvaient être emmenés, la question de la garde restait au moins non résolue – la moitié des personnes interrogées ont rapporté que l'accompagnement par un-e partenaire était difficile, non souhaité ou interdit.

Sur le plan financier, il s'est avéré que la couverture des frais supplémentaires occasionnés à une famille lors d'un séjour en atelier n'était pas optimale, notamment les dépenses pour la garde des enfants, leurs frais de voyage et de logement. Près de la moitié des personnes interrogées ont décrit les conditions de logement des artistes avec enfants dans le lieu d'accueil comme problématiques en raison de locaux inadaptés. Un cinquième des personnes interrogées ont été gênées par les démarches auprès des autorités scolaires, de même que par l'obligation de présence ininterrompue sur le lieu de la bourse.

Parmi les personnes interrogées, certaines ont fait état d'une discrimination active lors de la procédure de candidature, lorsqu'elles ont annoncé qu'elles souhaitaient être accompagnées par un-e partenaire ayant des enfants, et ont conclu que les chances d'obtenir une bourse d'atelier étaient plus faibles si la communication était transparente. D'autres ont également cité comme frein à

la candidature les frais de scolarité devant être pris en charge à l'étranger. Avec des enfants en situation de handicap ou malades, les candidat-e-s se sentent complètement perdu-e-s. Enfin, le système d'encouragement ne prévoit pas de double candidature pour les couples d'artistes avec enfants.

Cette enquête menée en 2018, suivie d'un atelier en 2019 avec des artistes ayant des obligations de garde, a mis en évidence le fait que l'encouragement de la conciliation de la vie professionnelle et de la parentalité ne se heurte pas seulement à un manque de financement, mais aussi à des obstacles structurels et à des préjugés inhérents au système artistique, comme le syndrome du génie, qui considère les artistes comme des solitaires. Les conséquences de la discrimination des artistes ayant des enfants sont des perspectives de réussite professionnelle réduites, un risque accru de précarité pouvant aller jusqu'à l'abandon de l'activité artistique.

1.2 Etude de suivi et hearing pour déterminer l'état de la situation

Les conclusions de l'étude menée en 2018 auprès de ses membres ont incité Visarte Suisse à poursuivre l'examen de la situation et, dans un deuxième temps, à demander de manière approfondie aux institutions d'encouragement comment elles se positionnent par rapport à la conciliation de la profession artistique et de la parentalité. L'association professionnelle souhaitait connaître leur point de vue, leur évaluation et leurs offres.

A cet effet, Visarte Suisse a lancé une enquête en 2019 – interrompue temporairement en raison de la pandémie de coronavirus et poursuivie de 2020 à 2022 – auprès de quelque 130 organismes d'encouragement, fondations et institutions publics et privés (appelés ci-après institutions d'encouragement) ayant leur siège en Suisse, qui accordent aux artistes des bourses d'atelier, le financement de séjours à l'étranger ou des bourses de voyage ou qui proposent des ateliers comme instrument de promotion par le biais de locations permanentes ou temporaires ; en bref : qui sont responsables d'une grande partie des subventions accordées dans le domaine des arts visuels.

L'étude montre de manière impressionnante que les institutions d'encouragement, tant privées que publiques, sont peu orientées vers la lecture de la création artistique en tant que structure systémique et ne tiennent compte des exigences de la production artistique en cas de parentalité que dans des cas exceptionnels. Les artistes ne sont plus pris en compte de manière adéquate dans le cadre du système de soutien à partir du moment où ils fondent une famille et ils ont donc moins de chances de faire carrière et risquent effectivement de devoir abandonner leur profession artistique pour des raisons structurelles.

Afin de mieux comprendre ce mécanisme et d'élaborer des lignes d'action possibles pour le contrer et adapter le paysage de l'encouragement aux exigences sociales actuelles, Visarte Suisse a organisé un hearing en été 2022, en complément de l'enquête auprès des institutions d'encouragement. Des représentants d'institutions d'encouragement privées et publiques ainsi que quelques artistes ayant une expérience de la vie familiale ont été invités à y participer.

1.3 Problématique et objectif

Avec le projet « Art et enfant », l'association professionnelle Visarte Suisse souhaite étudier la conciliation entre profession artistique et vie familiale, et pousser en faveur d'une possible conciliation. Le présent rapport a pour objet le système institutionnel d'encouragement des arts visuels en ce qui concerne la pratique d'attribution des bourses d'atelier, le financement de séjours à l'étranger, les bourses de voyage ou les ateliers comme outil d'encouragement par le biais de locations permanentes ou temporaires. L'objectif de l'étude est une analyse à la fois quantitative et qualitative de la conciliation entre la pratique de l'art et la vie familiale. L'accent est mis sur l'évaluation qualitative.

Le présent rapport tient compte des résultats de l'enquête nationale menée de 2019 à 2022 et du hearing mentionné ci-dessus, qui a eu lieu en 2022. Alors que l'enquête par questionnaire tentait d'appréhender la situation de manière quantitative, l'objectif du hearing était de dégager les conditions essentielles pour une pratique d'encouragement progressiste et systémique dans le domaine des ateliers, qui tienne compte de l'environnement familial des artistes, afin que l'encouragement de la carrière et de la production artistiques soit possible avec une famille. L'échange au cours du hearing était axé sur la question de savoir quelles conditions sont favorables à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale pour les artistes, quels sont les obstacles qui nuisent à cette conciliation et quels enseignements peuvent être tirés des premières expériences en matière de mise en place de structures favorables à la famille dans le domaine de l'encouragement.

Les questions clés de l'enquête sont les suivantes :

- Comment le domaine suisse de l'encouragement dans le domaine des arts visuels se positionne-t-il en ce qui concerne l'attribution de bourses d'atelier dans l'optique de la conciliation de la vie professionnelle et familiale ?
- Quels sont les défis et les obstacles à une approche progressiste ?
- Que faut-il faire pour que les enfants soient pris en compte dans les programmes d'encouragement en tant que réalité de la vie des artistes et pour que les artistes ayant des enfants à charge restent dans le système artistique ?

Le présent rapport veut fait un constat de la situation actuelle, sensibiliser à la thématique et apporter une contribution proactive en proposant des recommandations d'action concrètes aux institutions d'encouragement et aux artistes.

1.4 Définition de la notion de famille

Notion de « famille »

La notion de famille est interprétée de manière ouverte et large dans le présent rapport. Elle est indépendante du sexe biologique ou civil des personnes qui élèvent les enfants, de l'âge des enfants et du degré de parenté des personnes qui s'en occupent. Elle est uniquement liée aux personnes de référence, aux obligations de prise en charge et à la forme d'organisation ou aux exigences organisationnelles de la famille. Elle inclut et accepte toutes les formes de famille, quel que soit le nombre d'adultes et d'enfants impliqués.

Notion « d'élément favorable aux familles »

La notion « d'élément favorable aux familles » implique qu'on puisse concilier travail et famille de manière satisfaisante et sans obstacles, sans conséquences financières, sanitaires et sociales négatives pour tous les membres de la famille. Dans l'idéal, l'organisme d'encouragement accepte les exigences plus élevées en matière de ressources temporelles et financières à fournir pour les artistes avec enfants et les compense sur le plan organisationnel et financier dans l'orientation des aides. Les artistes ayant des obligations de prise en charge ne doivent en aucun cas être désavantagés par rapport à ceux qui n'en ont pas : ni dans leurs possibilités de postuler pour des bourses d'atelier, ni dans leurs chances d'obtenir des subventions, ni dans l'exercice de leur activité artistique, ni encore dans le développement de leur carrière artistique. Il ne devrait pas y avoir de différence dans la pratique d'attribution selon que les artistes ont ou non des obligations de prise en charge. Il convient cependant de faire une différence dans l'organisation et le soutien financier de la famille pour que le séjour de la famille puisse être géré convenablement. Il faut également noter qu'être favorable aux familles ne signifie pas que les enfants peuvent être emmenés partout. L'accent est mis sur la conciliation. Cela signifie que des solutions « alternatives » permettant un séjour en atelier peuvent également être favorables aux familles.

1.5 Méthode d'enquête et taux de réponse

L'étude fournit une analyse de la situation sur la base d'enquêtes écrites et orales. L'enquête a été menée par écrit au moyen d'un questionnaire et oralement lors d'un hearing ultérieur et de divers entretiens individuels. L'ensemble de l'enquête a été menée de manière nominative et l'anonymat a été garanti

en ce qui concerne l'évaluation et la publication. Dans le présent rapport, les contenus ne sont donc qu'exceptionnellement associés à des noms et uniquement lorsqu'ils ont été obtenus par d'autres sources que l'enquête par questionnaire.

1.5.1 Enquête (réalisation 2019–2022)

129 organismes d'encouragement publics et privés, fondations et institutions ayant leur siège en Suisse et accordant des bourses d'atelier, des financements de séjours à l'étranger ou des bourses de voyage aux artistes ou proposant des ateliers comme instrument d'encouragement par le biais de locations permanentes ou temporaires ont été contactés : 30 offices cantonaux pour la culture ou la promotion culturelle selon la liste de la Conférence des déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC), 36 adresses de la Conférence des villes en matière culturelle (CVC) et 63 fondations privées. En l'absence de réponse, le secrétariat de Visarte Suisse a demandé des précisions par écrit, suivies d'une prise de contact par téléphone si nécessaire. Les personnes interrogées ont reçu un questionnaire de six pages, envoyé par courrier électronique, comprenant neuf groupes de questions et des sous-groupes de questions.

Objet de l'enquête

Les acteurs invités à participer à l'enquête ont été interrogés sur les groupes cibles de leurs programmes de soutien spécifiques :

- Personnes individuelles
- Duos et groupes
- Artistes avec enfants
- Familles d'artistes
- Familles monoparentales

Les questions portaient sur les sujets suivants :

- Relations avec les personnes accompagnantes
- Adéquation du logement selon la catégorie de personnes
- Offre de conseil, de prise en charge et de scolarisation
- Prise en charge des frais de subsistance, notamment pour les membres de la famille et les autres accompagnateurs pour le voyage, le logement, la nourriture, les soins, l'école et les assurances
- Conditions particulières et suggestions.

Taux de réponse et pourcentage exploitable

Le taux de réponse total a été d'environ 60 %. Il a été un peu plus élevé dans le cas des acteurs d'encouragement cantonaux et municipaux et un peu plus bas

dans celui des acteurs privés. L'évaluation fait la distinction entre le nombre d'institutions d'encouragement et le nombre d'offres d'encouragement (formats). Au total, les réponses de 76 institutions d'encouragement ont pu être évaluées – 55 questionnaires remplis et 21 correspondances sans questionnaire. Plusieurs institutions d'encouragement gèrent plusieurs ateliers ou programmes, de sorte que 192 offres et formats ont pu être examinés. Il y a 87 cas pour la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, qui ne relèvent pas exclusivement du domaine des arts visuels.

Difficultés d'ordre méthodologique

L'un des grands défis méthodologiques a été le chevauchement des offres : de nombreuses institutions d'encouragement se partagent les offres et les publient pour différents groupes cibles (par exemple la CVC). La représentation quantitative de ces chevauchements n'a pas été possible dans tous les cas. En outre, certains acteurs interrogés ne gèrent pas d'ateliers ou de programmes, ou les ont abandonnés. Cela explique pourquoi le taux de réponse est plus élevé que le nombre de réponses réellement exploitables. 62 institutions d'encouragement ont été retenues pour l'évaluation quantitative : 37 institutions publiques (1 nationale, 15 cantonales, 21 municipales) et 25 institutions privées. Afin que le nombre élevé d'offres individuelles de Pro Helvetia ne fausse pas la perspective globale des programmes d'encouragement, les offres individuelles de Pro Helvetia ont été exclues de l'évaluation quantitative, en plus des doublons, de sorte que 96 offres différentes ont été prises en compte. La réduction n'a pas d'influence sur l'évaluation qualitative.

Grande quantité d'informations supplémentaires

Toutes les questions du questionnaire offraient la possibilité de choisir entre des réponses multiples préformulées et des réponses ouvertes, sous forme de texte libre. En plus des réponses à choix multiples, 48 institutions ont utilisé la possibilité de faire des commentaires supplémentaires. Au total, plus de 280 remarques, rapports d'expérience, suggestions et demandes supplémentaires ont ainsi été intégrés à l'enquête et pris en compte dans l'évaluation.

1.5.2 Hearing (2022)

Après une première évaluation de l'enquête écrite, Visarte Suisse a organisé un hearing (réalisé par des spécialistes) en été 2022. Des représentants d'institutions d'encouragement privées et publiques ont été invités à participer à cette rencontre. Ces institutions sont ouvertes et progressistes en ce qui concerne le thème Art et enfant et gèrent déjà ou sont en train de mettre en place des programmes permettant de concilier profession artistique et famille. En outre, des artistes sélectionnés ayant une famille et une expérience des séjours à l'étran-

ger en famille ont participé au hearing. Les conclusions du hearing ont été intégrées dans le présent rapport.¹

1.5.3 Pertinence

La présente analyse de la pratique d'attribution se base exclusivement sur les indications fournies par les acteurs interrogés, sur les recherches des appels d'offres communiqués publiquement ainsi que sur le résumé du hearing et de l'atelier de plusieurs heures en collaboration avec des institutions d'encouragement publiques et privées sélectionnées. Les déclarations faites n'ont toutefois pas été vérifiées systématiquement, que ce soit sur le plan statutaire, réglementaire ou pratique. En ce qui concerne le questionnaire écrit, des interprétations parfois différentes des questions mentionnées sont apparues, ce qui génère un certain flou dans l'évaluation. En ce qui concerne les déclarations quantitatives, il faut donc partir d'un intervalle de confiance de 90 % plutôt que de 95 %. Le taux de réponse relativement élevé pour l'enquête écrite (60 %), la quantité de commentaires détaillés ainsi que l'évaluation du hearing qui a suivi permettent en revanche d'appréhender la situation de manière assez précise sur le plan qualitatif.

¹ Hearing du 23.6.2022 à Zurich. Des représentant-e-s d'institutions d'encouragement privées et publiques ainsi que des artistes étaient présents. Visarte Schweiz remercie de leur participation (dans l'ordre alphabétique) : Nela Bunjevac (Landis & Gyr Stiftung), Renata Cristellon (Visarte Suisse, Directrice adjointe), Matthias Gabi (artiste), Virginie Halter (Stadt Bern, Amt für Kultur), Tom Hellat (Kanton Zürich, Fachstelle Kultur), Marlene Iseli (SKK Städtekonferenz Kultur), Aline Juchler (Fondation Pro Helvetia), Merly Knörle (Villa Streuli), Tom Menzi (artiste, Visarte Suisse), Gabriela Mighali (Fondation Pro Helvetia), Elodie Pong (artiste), Christophe Rosset (Stadt Wetzikon), Corina Schwingruber (Filmemacherin, Atelier Belgrad), Philippe Sablonier (Visarte, auteur de l'étude), Alexandra Stäheli (Atelier Mondial).

2 CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

2.1 Considération sociale préliminaire

La conciliation de la carrière artistique et de la famille dépend des approches systémiques et de l'action ou de l'inaction correspondante. En Suisse, l'encouragement à l'épanouissement artistique lors d'un séjour en atelier est encore principalement basé sur le travail pur au sens technique du terme. L'accent est mis sur le boursier ou la boursière, réduit-e à son activité artistique. Les conditions sociales sont occultées, l'artiste, selon l'opinion courante, fournit la force créatrice en tant que prestation individuelle – indépendamment de sa famille, sans partenariat, souvent à la limite de ses moyens financiers.

Mais un séjour en atelier est plus qu'un simple travail – c'est une vie dans un lieu différent pour une durée déterminée. Souvent lié à un énorme effort d'organisation et de financement pour rendre cette parenthèse possible. En règle générale, les artistes ne peuvent guère vivre économiquement de leur seul art. Pour gagner leur vie, ils sont obligés de recourir à des activités annexes. Le fait de quitter temporairement son environnement habituel signifie qu'il faut s'assurer des emplois et des jobs annexes pour la période qui suit le séjour en atelier – une interruption implique toujours une réflexion sur la sécurité financière et le risque de perdre son emploi. Pendant les séjours en atelier, il peut arriver que des emplois secondaires doivent être résiliés ou soient résiliés et qu'il soit très difficile de retrouver un emploi stable après le séjour en atelier.

La charge pour le/la partenaire pendant l'absence est significativement plus élevée. Il ne s'agit pas seulement de compenser la perte de revenu, mais aussi de mettre sur pied un système de remplacement pour les tâches familiales quotidiennes de base. Si, lors d'un séjour en atelier, le besoin d'un regroupement familial temporaire ou total se fait sentir, il serait bénéfique pour l'idée d'encouragement d'être conscient des obstacles et de les éliminer. L'exclusion du/de la partenaire ou d'autres accompagnateurs-trices peut placer les artistes avec des enfants en bas âge devant des problèmes de garde insolubles, de sorte qu'un travail sur le lieu de l'atelier devient de facto impossible, même si l'autorisation d'emmenner des enfants est donnée.

2.2 Evaluation quantitative

L'évaluation montre de grandes différences dans la perception et l'acceptation du thème étudié. Les attitudes vont de l'implication active et de la proposition ou du développement d'offres, à la réserve passive et à l'évitement du sujet,

en passant par un refus clair. Les données se réfèrent à une période d'information allant de l'automne 2019 à l'hiver 2022.

Statistique

Dans la présente étude, une distinction est faite entre le nombre de prestataires et le nombre d'offres. Le nombre statistique d'offres évaluées, Fondation culturelle Pro Helvetia comprise est de N=192 ; sans doublons et sans les offres individuelles de Pro Helvetia N=96. Le nombre d'institutions d'encouragement est de N=62, Pro Helvetia comprise, et de N=61 sans Pro Helvetia. Pour certaines données, les offres de Pro Helvetia n'ont été prises en compte que sur le plan qualitatif et non quantitatif, car elles auraient sinon fortement faussé l'image globale en raison du nombre élevé d'offres de Pro Helvetia. Cela montre clairement que les programmes de promotion de Pro Helvetia ont une grande influence et un impact global en Suisse. La liste des institutions d'encouragement qui ont participé à l'enquête et dont les réponses ont pu être évaluées se trouve dans la note de bas de page².

Sept pour cent des institutions interrogées proposent des structures favorables à la famille.

Près de la moitié des acteurs ayant participé à l'enquête sont au moins intéressés par la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale pour les artistes. Le fossé entre l'ouverture théorique et la mise en œuvre pratique est

² Visarte Schweiz tient à remercier les **institutions d'encouragement** suivantes pour leur participation à l'enquête et pour les informations qu'elles ont bien voulu fournir : Altes Spital Solothurn | Amt für Kultur Appenzell Ausserrhoden | Amt für Kultur des Kantons Zug | Amt für Kultur Graubünden_Kulturförderung | Amt für Kultur Kanton Bern_Abteilung Kulturförderung | Amt für Kultur St. Gallen | Amt für Kultur und Sport, Kanton Uri | Amt für Kultur Stadt Bern | Amt für Kultur Stadt Frauenfeld | Artists in an Olivegarden Arles | Atelier Mondial | Bibliothek Andreas Zuest Obereggen | Brückenwächter Residenz für Künstler Wissenschaftler | Canton de Vaud – Service des affaires culturelles | Centro scultura Peccia | Cité internationale des Arts Paris | Dr. René und Renia Schlesinger Stiftung | EAC Les Thermes | Fachstelle Kultur Kanton Zürich | Fondation Atelier Robert | Fondation Bruckner | Fondazione Castelforte | Zusammenschluss Forbergstiftung + Sophie Menzel und Schwestern Lili und Selma Steinberg-Stiftung | Fondazione Eduard Bick | Gebert Stiftung für Kultur | Istanbuluzern | Kanton Appenzell Innerrhoden | Kanton Schaffhausen | Konferenz der Zentralschweizer | Kulturbeauftragten Geschäftsstelle Kanton Schwyz | Kulturamt Thurgau | Kulturförderung Dienststelle für Kultur Kanton Wallis | Kulturförderung Stadt St.Gallen | Künstlerresidenz Chretzeturm | KV Albert Friedrich His | KV KünstlerInnen in Not | KV Patronagefonds | Landis & Gyr Stiftung | Präsidialdepartement des Kantons Basel-Stadt Abt. Kultur | Pro Helvetia Visuelle Künste | Service de la culture de la Ville de Lausanne | Service de la culture du Canton de Fribourg | Service de la culture Neuchâtel | Service de la culture Yverdon-les-Bains | Conférence des villes en matière culturelle (CVC) : Aarau, Baden, Basel, Bern, Biel, Burgdorf, Chur, Delsberg, Frauenfeld, Freiburg, Genf, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Lugano, Luzern, Meyrin, Morges, Neuenburg, Nyon, Rapperswil-Jona, Renens, Schaffhausen, Sitten, St. Gallen, Thun, Uster, Vevey, Wil, Winterthur, Yverdon-les-Bains, Zug et Zürich | St. Moritz Art Academy | Stadt Aarau Abteilung Kultur | Stadt Burgdorf | Stadt Luzern | Stadt Schaffhausen | Stadt Thun | Stadt Uster | Stadt Wil | Stadt Winterthur Bereich Kultur | Stadt Zürich Kultur | Stiftung Kartause Ittingen | Stiftung Visarte Zentralschweiz | Verein Städtepartnerschaft Luzern-Chicago | Villa Renata Basel | Villa Sträuli | Ville de Fribourg – Service de la culture | Ville de Morges | Ville de Neuchâtel | Ville de Renens | Visarte Ost

toutefois important. Cela ne tient pas seulement à la volonté des institutions d'encouragement, mais aussi à des obstacles structurels. Beaucoup d'ateliers traditionnels sous la responsabilité des institutions d'encouragement ou auxquels elles ont accès ont été installés il y a longtemps et n'ont pas suivi les changements structurels de la société. Ainsi, dans la pratique, seule une minorité de 7 % propose effectivement des formats pour les familles. Ces acteurs publics et privés s'efforcent de moderniser leurs programmes en fonction des exigences et de relever les défis organisationnels et financiers afin de développer une offre spécifique tenant compte de la situation familiale, et ce, naturellement, sous différentes formes et à plusieurs niveaux.

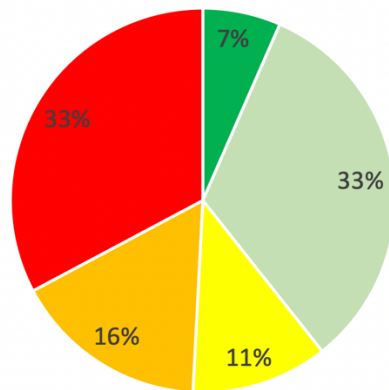
Le monde de la promotion/l'encouragement est en mouvement

Un tiers des institutions d'encouragement interrogées se montrent intéressées et ouvertes à développer des formats correspondants, mais se heurtent (encore) à des obstacles structurels, organisationnels et financiers. En ce qui concerne les mises en œuvre possibles, en 2022, environ la moitié des acteurs interrogés ont montré une attitude plutôt négative (état en 2022). Au début de l'étude en 2019, ils étaient encore trois quarts dans ce cas. Le nombre d'institutions d'encouragement pour lesquelles un séjour en famille est possible, du moins sous certaines conditions, a doublé durant cette période, tout comme celles qui sont intéressées par une reconversion ou dont les programmes sont déjà adaptés avec des projets pilotes. L'auteur de l'étude interprète ce changement comme un premier succès partiel, déclenché par l'initiation du dialogue et par les recommandations de l'association professionnelle issues de l'étude préliminaire. Les questions de sécurité sociale et de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale sont accueillies avec de plus en plus de bienveillance. Néanmoins, même si le paysage de la promotion/de l'encouragement évolue, la situation globale est encore loin d'être satisfaisante.

Répartition homogène

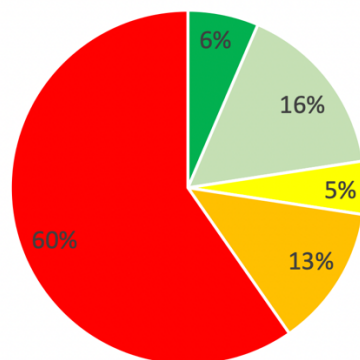
Aucune particularité n'a été constatée quant aux régions linguistiques, régions du pays, institutions d'encouragement cantonales ou urbaines, privées ou publiques. Les résultats sont répartis de manière homogène. Parmi toutes les catégories, on trouve aussi bien des forces progressistes que conservatrices. Les organismes d'encouragement privés sont tout aussi intéressés par une amélioration de la situation que les organismes publics. Il convient de noter que ces données quantitatives ne représentent que les positions des institutions qui ont participé à l'enquête. Néanmoins, avec un taux de réponse de 60 %, on peut partir du principe que les chiffres sont représentatifs.

Graphique 1
Orientation institutionnelle en faveur de la famille,
situation en 2022 (approximatif, N = 61)



- A Familles souhaitées
- B Possibilité limitée pour familles
- C En cours de conversion ou intéressé par la conversion
- D Très difficilement accessible pour familles
- E Pas de prise en considération possible

Graphique 2
Orientation institutionnelle en faveur de la famille au
début du projet, en 2019 (estimation, approximatif, N = 62)



- A Familles souhaitées
- B Possibilité limitée pour familles
- C En cours de conversion ou intéressé par la conversion
- D Très difficilement accessible pour familles
- E Pas de prise en considération possible

Familles seulement marginalement représentées en tant que groupe cible

Outre une orientation différente, environ un sixième des offres (y compris les bourses de voyage) sont explicitement ouvertes au groupe cible des familles. Il s'agit de programmes qui ne sont qu'exceptionnellement accessibles aux familles, mais qui sont généralement conçus de manière à permettre aux familles avec enfants de postuler. Ces offres sont proposées par 7 % des institutions d'encouragement.

Hébergement rarement adapté aux familles

Un sixième des offres est théoriquement ouvert au séjour des familles. Dans la pratique cependant, le nombre se réduit : il existe quelques ateliers dont l'espace se prêterait certes à un séjour en famille, mais qui ne sont pas accessibles aux familles pour d'autres raisons. Inversement, parmi les offres qui s'adressent aux familles, il y a aussi celles dont les locaux ne sont pas (encore) adaptés à un séjour en famille. Néanmoins, deux tiers des offres examinées conviennent également aux femmes enceintes. Les offres d'ateliers adaptés aux familles sont proposées par 7 % des institutions d'encouragement. En d'autres termes, 93 % des institutions d'encouragement ne s'adressent pas aux artistes ayant une famille. Ces données ne tiennent pas compte des offres de Pro Helvetia – la fondation a lancé un programme pilote en 2022 qui augmentera l'adaptation aux familles (voir sous Best practice).

Durée de séjour très variable

La durée du séjour dans un atelier varie entre deux semaines et un an, selon l'offre. Pour les bourses de voyage, elle peut être choisie librement, pour certaines offres, le séjour peut être organisé en plusieurs phases/étapes afin de pouvoir concilier les obligations familiales et professionnelles.

Admission de personnes accompagnantes avec de grandes restrictions

La plupart des institutions d'encouragement n'autorisent les accompagnatrices que sous certaines conditions. Les partenaires sont les mieux acceptés – le taux est de 40 % des offres. Cela inclut également les situations où les partenaires sont les bienvenus, mais pas les enfants. Si la présence d'enfants est souhaitée, les enfants en bas âge sont les mieux acceptés avec 34 % et les accompagnateurs-trices en tant que personnes de garde avec 31 % (y compris les partenaires en tant que personnes de garde). Pour les nourrissons, les écoliers et les adolescents, le taux d'acceptation est de 24 %. Ces taux ne peuvent toutefois pas être lus de manière absolue, car les conditions d'admission sont trop différentes. Pour la plupart des offres, l'accès pour les enfants est strictement limité en termes d'âge ou de durée (pas de séjour pour les enfants de plus de 7 ans, séjour de 14 jours maximum, pas de séjour pendant le premier mois, pas de séjour simultané de partenaires, etc.).

Presque plus de limites d'âge pour les boursiers-ères

En ce qui concerne la limite d'âge des boursiers-ères, il y a de bonnes nouvelles : 98 % des offres renoncent à une limite d'âge, sauf s'il s'agit de promo-

tion de la relève. Pour les programmes de promotion des jeunes talents, de nombreuses institutions d'encouragement fixent des limites d'âge à 30, 35 ou 40 ans.

Forfaits de séjour adaptés aux personnes seules

La plupart des institutions d'encouragement ne versent pas de contribution aux frais de vie des boursiers et boursières pendant leur séjour en atelier. Mais ce qui est relativement fréquent, ce sont les bourses ou les forfaits de séjour en plus du droit de séjour et d'habitation. Ils varient entre CHF 150 et CHF 3500 par mois selon la destination. Des frais supplémentaires tels que les frais de voyage, les autorisations de séjour, parfois les frais de logement (loyers, forfaits de charges), etc. doivent être payés. Ces allocations sont presque toujours calculées pour des personnes seules. Si les familles sont admises, elles reçoivent le même montant (il existe des exceptions isolées, voir aussi Best practice). Certaines institutions d'encouragement adaptent leurs allocations en fonction d'un budget établi par les boursiers. Les frais de garde d'enfants peuvent y être mentionnés si le programme autorise les familles. Pour les bourses de voyage libres et les bourses de lieu choisi, le budget total se situe entre CHF 7500 et CHF 20 000, sans qu'il soit fait de distinction entre les boursiers ayant des enfants à charge et celles ou ceux qui n'en ont pas.

Environ un quart des institutions d'encouragement incluent le voyage et les frais de repas dans leur forfait de séjour. La prise en charge supplémentaire et explicite des frais de voyage pour les enfants n'est prise en charge que par 1 %, personne ne prend en charge les frais supplémentaires pour les repas des enfants. 15 % des institutions d'encouragement incluent les frais d'assurance dans les forfaits de séjour, 4 % les indemnisent en plus pour les partenaires, mais personne ne prend en charge en plus les frais d'assurance pour les enfants, les autres membres de la famille et les frais de garde.

Certaines institutions d'encouragement accordent, sur demande, un budget pour le poste de travail, pour le matériel et pour les coûts de production. Si ce budget matériel fait partie du forfait général de séjour et que le forfait de séjour est exactement le même pour les personnes seules et pour les familles, cela signifie que les familles sont désavantagées, car elles disposent de moins de budget pour les dépenses artistiques que les personnes seules.

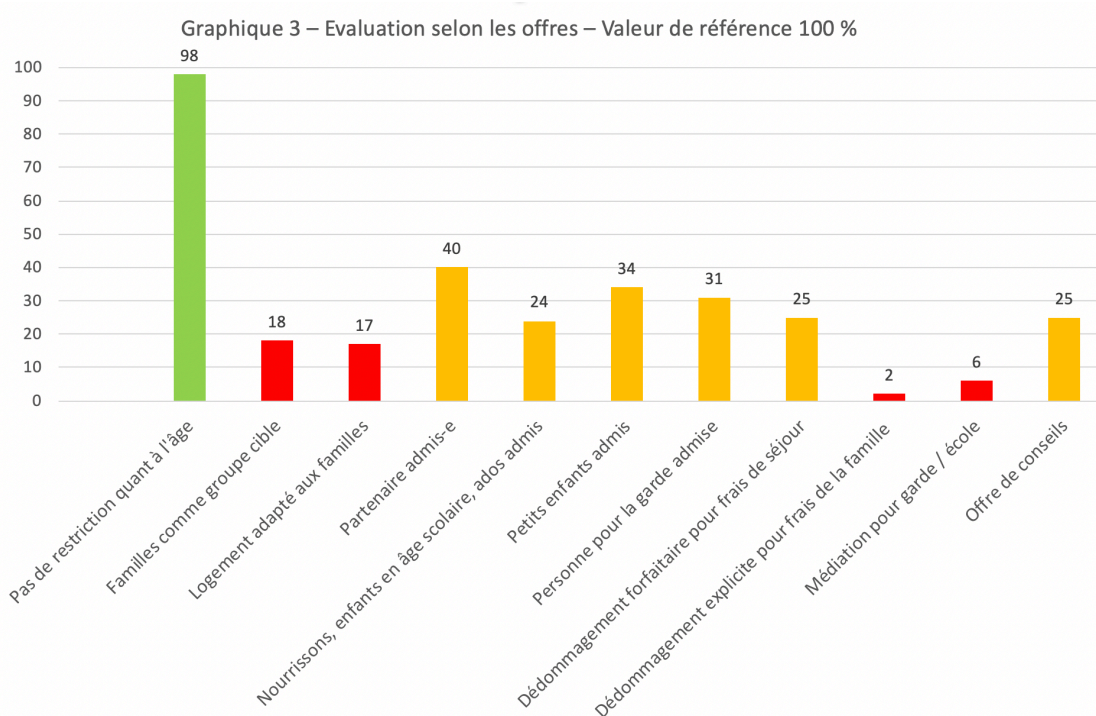
On constate que le remboursement des frais de voyage est bien accepté, contrairement à d'autres dépenses occasionnées par le séjour. Les indemnités supplémentaires versées aux familles sous la forme d'une allocation pour enfant ou d'une allocation familiale sont inexistantes de fait (exceptions cf. Best practice).

Certaines institutions d'encouragement résolvent la question du financement des frais de séjour par le biais de coopérations, par exemple lorsqu'une institution d'encouragement privée prend en charge les frais de base de la bourse et

que l'institution d'encouragement public du lieu de résidence du boursier ou de la boursière accorde une subvention pour les frais de vie – ou inversement.

Services de conseil, orientation vers les services de garde et l'école

Il n'est pas possible de faire des déclarations fiables et quantifiables sur les offres de conseil. De nombreuses institutions d'encouragement ne fournissent pas de conseils généraux et systématiques, mais plutôt des conseils situationnels et individuels. Environ un quart des organismes d'encouragement prévoient une offre de conseil, même si elle prend des formes très diverses. 6 % des offres s'occupent de la médiation pour la garde et l'école, 1 % procède à une coordination concernant les cycles scolaires.



2.3 Evaluation qualitative

2.3.1 Conclusions concernant le système d'encouragement

Nous présentons ci-après les principales conclusions concernant le système d'encouragement à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale dans le domaine artistique.

Les enfants, un facteur de perturbation ?

La présente étude montre que tant certaines institutions d'encouragement que de nombreux artistes ont d'importants préjugés en ce qui concerne la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. D'une part, certaines institutions d'encouragement signalent que les enfants ne sont pas souhaités. D'autre part, de nombreux artistes passent sous silence, dans les processus de candidature, le besoin de regroupement familial ou le fait qu'ils doivent assumer des obligations de garde d'enfants, car ils/elles craignent d'avoir moins de chances d'être retenus si cet aspect est mentionné. C'est le serpent qui se mord la queue : si les besoins et les contraintes ne sont pas mentionnés par les artistes, les institutions d'encouragement ne reçoivent aucun signal pour adapter leurs procédures aux exigences.

Conciliation pas souhaitée ?

On remarque des arguments souvent « généralisants » dans l'attitude de refus de la part des institutions d'encouragement : La conciliation de la profession artistique et de la vie familiale ne serait pas un sujet de société – ou : une affaire privée. Et encore : une telle conciliation ne serait même pas souhaitée par les artistes. Parce que les artistes considèrent que leurs propres enfants les dérangent dans leur travail et sont donc heureux de ne pas avoir d'enfants autour d'eux pendant la durée de la bourse d'atelier. Les enfants et la famille sont également considérés, ouvertement ou indirectement, comme un poids mort et un obstacle à la carrière, souvent par le biais de déclarations non fondées de la part de personnes en charge de dossiers³. Certaines justifications sont de type circulaire : par exemple, lorsqu'une institution écrit sur son site internet qu'elle n'accepte pas les enfants lors des séjours ou que l'hébergement n'est pas adapté aux enfants et qu'elle signale ensuite ne pas recevoir de demandes à ce sujet, raison pour laquelle elle ne voit aucune raison de modifier sa pratique. Des raisons structurelles et financières sont également invoquées, par exemple le fait que les loueurs d'ateliers ou les organisations partenaires loca-

³ Souvent, il s'agit de formules telles que : les enfants sont tolérés tant qu'ils ne dérangent pas les autres personnes présentes. / Le travail artistique sur le lieu de résidence doit être organisé de manière à ce que la famille n'ait pas d'influence sur le travail. / La condition est que le travail familial soit organisé de manière à ne pas nuire au travail artistique. / Ne convient pas aux familles, car les locaux sont bruyants. / etc.

les n'autorisent pas les accompagnateurs ou que les frais de scolarité ne peuvent pas être pris en charge.

Nombreux obstacles

Des arguments architecturaux sont également avancés, par exemple l'étroitesse de l'espace ou la présence d'escaliers. Ou encore des obstacles d'ordre linguistique : l'environnement inhabituel et étranger serait un frein au développement des enfants. Ou, plus généralement, l'emplacement : par exemple, un atelier situé à la campagne, trop dangereux pour les enfants à cause des animaux sauvages et qui, selon la fondation, n'est pas adapté aux enfants. Des adaptations nécessiteraient parfois des mesures de construction massives, la vente de certains biens immobiliers ou la dissolution de partenariats éprouvés.

Le système d'encouragement entretient une image dépassée de l'artiste

De nombreux acteurs du monde de l'art, parfois même des créateurs-trices, se réfèrent (encore) à une image dépassée de l'artiste : l'artiste est célibataire, mobile, actif-ve, flexible, modeste et veut vivre dans la pauvreté, car la pauvreté est la source de l'inspiration artistique. Pour avoir une chance dans le domaine de l'encouragement, il faut correspondre à cette image. La vie de famille, les enfants et les obligations de soins ne sont pas considérés comme allant de soi. Pour l'avenir, il convient de repenser l'image de l'artiste et de valoriser positivement la famille.

La guillotine cachée de l'âge met à l'écart les artistes ayant une famille et des obligations de prise en charge

La limite d'âge lors de concours et d'adjudications est un obstacle non négligeable pour les artistes avec enfants. Lorsque ces personnes réduisent temporairement leur temps de travail pour des raisons familiales et qu'elles reprennent une activité professionnelle plus intense après la phase de la petite enfance, elles ont déjà la quarantaine ou plus et sortent du cadre, car trop âgées. Certes, les limites d'âge sont statutairement supprimées pour beaucoup d'organismes d'encouragement progressistes, mais il existe une sélection cachée par l'âge, car les organismes d'encouragement se concentrent souvent sur les jeunes créations artistiques : développement de la carrière, soutien uniquement pour les trois premiers projets, etc. La guillotine de l'âge frappe aussi indirectement, car des portefeuilles récents sont généralement exigés pour attester du travail réalisé. Les artistes faisant des pauses sont moins actifs-ves sur la scène et sont donc perçus comme ayant un professionnalisme moindre, ce qui réduit encore leurs chances d'obtenir un soutien. Le professionnalisme est évalué quantitativement en fonction des performances et se traduit par une cadence élevée de ce qu'on peut appeler l'output. Pour être réellement pris en considération, les travaux attestés ne doivent pas être trop éloignés dans le temps, la règle étant de deux à cinq ans. Si, en raison d'un travail familial, il y a une lacune de plusieurs années dans les performances artistiques, le portfolio tend à devenir obsolète. Des années précieuses

s'écoulent jusqu'à ce que celui-ci soit actualisé, car après des pauses, les artistes doivent à nouveau trouver leur place dans le système de représentation tel que les expositions, les concours, les publications, les ventes, les galeries, les foires, les achats de collections, etc. La construction reprend depuis le début. Il est presque impossible d'accéder à nouveau à l'encouragement de l'art sans attestation actualisée des performances.

Familles d'artistes avec enfants de 6 à 16 ans particulièrement discriminées

L'ouverture du système d'encouragement à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale concerne actuellement surtout les artistes ayant des enfants en âge préscolaire. Il existe déjà une certaine expérience dans ce domaine. Mais le système d'encouragement n'est pas du tout conçu pour les familles ayant des enfants en âge de scolarité obligatoire, c'est-à-dire âgés de 6 à 16 ans. Cela signifie une période de blocage de dix ans pour les artistes ayant des enfants, et une période proportionnellement plus longue s'il y a plusieurs enfants. Durant cette période, l'effort d'organisation est nettement plus important en raison de l'obligation scolaire. La plupart des institutions d'encouragement ont des réticences à devoir gérer des programmes pour les artistes avec des enfants en âge de scolarité. Ceci pour des raisons compréhensibles : les programmes de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, s'ils veulent être mis en œuvre sérieusement, nécessitent davantage de ressources que l'encouragement individuel. Ils requièrent une grande expertise dans les relations avec les autorités nationales et étrangères, souvent en langue étrangère. Cela rend les choses compliquées. Certes, la plupart des statuts autorisent un tel encouragement, mais un changement de pratique des structures établies ne peut être obtenu qu'au prix d'un effort particulier.

Manque de compréhension sociale des programmes d'artistes en résidence (PAR)

Les PAR sont trop peu connus du grand public. Par exemple, les responsables des écoles en Suisse ou dans le pays d'accueil ne comprennent pas les programmes, ce qui complique considérablement l'obtention des autorisations nécessaires pour les dispenses ou les intégrations.

Les institutions d'encouragement prennent volontiers en compte les suggestions

S'il ne ressort pas des demandes que les candidat-e-s doivent assumer des obligations de garde et qu'il n'est pas clair qu'avoir une famille est un obstacle financier et organisationnel, les institutions d'encouragement ne vont même pas reconnaître le problème en tant que tel. Il est donc plutôt aléatoire que de tels aspects soient discutés dans les commissions d'attribution. Les besoins non communiqués ou les conditions non formulées pour une participation au programme n'ont pas d'influence sur l'agenda des institutions d'encouragement et n'ont donc pas d'effet sur les objectifs. La plupart des institutions d'encouragement sont ouvertes aux impulsions.

2.3.2 Motifs d'obstacles du côté des candidat-e-s

Certaines institutions d'encouragement ne voient pas la nécessité d'un changement de pratique, car elles ne perçoivent pas assez de signaux de la part des artistes soulignant l'urgence de la question. Il existe un effet de « couplage » : sans offres, pas de demande, sans demande, pas d'offres. Qui fait le premier pas ? L'enquête menée en 2018 par Visarte Suisse auprès de ses membres a mis en évidence les multiples raisons pour lesquelles les artistes ayant des obligations d'assistance ont tendance à ne pas postuler pour une bourse d'atelier. En voici la liste, complétée par les résultats de l'enquête actuelle. Ils sont principalement de nature financière, organisationnelle et logistique :

Finances :

- **Couverture des besoins vitaux** : les obligations professionnelles du/de la partenaire ne permettent pas de faire une pause, par exemple dans le cas d'un emploi fixe, ou parce que les sources de revenus précaires provenant de travaux occasionnels seraient attribuées à d'autres personnes en cas d'interruption temporelle lors d'un séjour à l'étranger, ce qui ferait disparaître la base financière. Même si une institution d'encouragement compense la perte de revenus pendant le séjour de la bourse par des paiements supplémentaires, les emplois sont tout de même perdus et les sources de revenus doivent être reconstruites pour la période après la bourse.
- **Coûts fixes à domicile** : les frais fixes à la maison continuent à courir (appartement, atelier, assurances) et représentent une charge financière trop importante, seuls ou avec les frais supplémentaires dans le lieu d'accueil.
- **Coûts supplémentaires** : la prise en charge des frais supplémentaires des membres de la famille (voyage, visa, logement, encadrement, écoles) représente une charge financière supplémentaire qui peut inciter à ne pas postuler du tout.
- **Faiblesse des prestations de soutien** : les prestations financières de l'institution d'encouragement liées au séjour d'accueil sont trop faibles et ne permettent pas de compenser le manque à gagner à la maison.
- **Frais de séjour** : les institutions d'encouragement exigent des frais et des taxes supplémentaires pour les partenaires et les enfants pendant la durée du séjour.

Organisation :

- **Évaluation de l'effort nécessaire** : l'idée d'un séjour à l'étranger avec des enfants place les parents devant de grands défis. La préparation du séjour en famille est souvent trop lourde pour être effectuée en plus de la vie familiale et professionnelle quotidienne. L'évaluation des coûts et des bénéfices penche en défaveur d'une candidature.
- **Dates** : la période de séjour n'est pas compatible avec des obligations scolaires ou professionnelles.

- **Locaux inadaptés** : le séjour en famille n'est pas possible dans les locaux proposés.
- **Manque de conseil** : pour pouvoir organiser leur séjour, les familles ont besoin de conseils de la part des organismes de soutien. Si ces conseils ne peuvent pas être fournis, les boursiers-ères doivent se débrouiller seul-e-s.

Garde et scolarisation :

- **Question de la garde non résolue** : Tout l'environnement social, physique présent, disparaît pendant le séjour dans le lieu d'accueil (grands-parents, parrains et marraines, cercle d'amis et de connaissances, parents, voisinage, crèche, garderie, etc.) et doit être compensé dans le lieu d'accueil en premier lieu par les parents ou les tuteurs eux-mêmes, ce qui n'est pas compatible avec les exigences de présence temporelle en lien avec la bourse.
- **Changement d'environnement** : certains parents accordent une grande importance au fait que leurs enfants doivent quitter leur environnement habituel pendant un certain temps. Cela est d'autant plus remarquable que c'est précisément ce changement d'environnement qui est promu auprès des boursiers-ères comme l'un des grands bénéfices pour la vie.

Conditions imposées par l'institution d'encouragement :

- **Personnes chargées de la garde et de l'accompagnement** : la présence de personnes de soutien n'est pas autorisée ou est limitée.
- **Obligation de présence** : incompatible avec les obligations familiales, surtout si la présence est obligatoire en permanence.
- **Limitation du temps de séjour** : de nombreuses institutions d'encouragement imposent des restrictions sur la durée de séjour des enfants, des partenaires et des autres accompagnateurs (14 jours, pas de séjour le premier mois, etc.).
- **Limitation du nombre d'enfants** : certaines institutions d'encouragement limitent le nombre d'accompagnateurs-trices à une personne (choix entre enfant ou partenaire). Les familles avec plusieurs enfants sont exclues.
- **Limite d'âge pour les enfants** : certaines institutions d'encouragement fixent des limites d'âge (pas de femmes enceintes, pas de nourrissons, seuls les enfants de moins de 7 ans sont admis, etc.). Cela ne tient pas compte de la structure systémique d'une famille avec des enfants d'âges différents.
- **Séparation entre famille et travail** : certaines exigences irréalistes posées aux boursiers-ères ont un effet dissuasif. Certaines institutions d'encouragement exigent que la famille ne soit pas une charge pour les boursiers-ères dans le lieu d'accueil et exigent de facto la séparation de la famille et du travail. En même temps, il est demandé aux boursiers-ères de s'occuper eux-mêmes de l'organisation de la garde.

Facteurs tiers :

- **Conditions imposées par les autorités scolaires :** les autorités scolaires du lieu de résidence ne permettent pas de désinscrire temporairement les enfants de l'école. Et, en cas d'accord, la place habituelle dans la classe n'est pas garantie au retour (ville de Zurich). Dans ce cas, les parents renoncent généralement, afin que les enfants ne soient pas arrachés à leur environnement social.
- **Nationalité :** selon le statut de séjour en Suisse, les voyages et les séjours à l'étranger peuvent avoir des conséquences sur les autorisations de séjour des boursiers-ères et des membres de leur famille.
- **Obstacles d'ordre linguistique :** les langues étrangères sont perçues par certaines familles comme un obstacle trop important à la scolarisation des enfants dans le pays d'accueil. En outre, les relations avec les autorités peuvent être plus difficiles dans une langue étrangère (formulaire, renseignements, contact avec l'école).

2.3.3 Défis institutionnels pour une amélioration au méta-niveau**Effort supplémentaire**

Proposer une résidence adaptée aux familles implique un surcroît d'effort organisationnel et financier. Comment une résidence doit-elle être organisée sur place pour qu'un séjour en famille soit possible ? Tout d'abord, il faut décider si, en principe, une résidence doit et peut être proposée aux familles. Les capacités financières, organisationnelles et logistiques nécessaires doivent également exister ou pouvoir être créées.

Ressources en personnel

De nombreuses institutions d'encouragement travaillent à la limite de leurs capacités en termes de personnel. Le manque de ressources humaines n'est pas seulement un problème pour les petites institutions, mais aussi pour les grandes. Cela constitue un obstacle à la satisfaction des exigences et à l'innovation. Si des tâches supplémentaires viennent s'ajouter, il est dans la nature des choses de refuser les changements qui ne sont pas réalisables dans les structures existantes, afin d'optimiser les dépenses.

Ressources financières

Le financement est sollicité à deux niveaux : premièrement, les changements ont besoin de moyens financiers pour être mis en œuvre. Deuxièmement, le financement des dépenses supplémentaires pour les familles n'existe pas dans les budgets traditionnels. Les budgets sont limités et ne peuvent pas être facilement augmentés. Pour dégager davantage de moyens, il faut réduire d'autres offres ou recourir à d'autres sources.

Structures

Il manque des structures établies et institutionnalisées pour le domaine « Art et enfant ». Une pratique d'attribution progressiste est encouragée par des personnes engagées auprès des institutions d'encouragement, qui s'investissent avec beaucoup de conviction, d'énergie, de temps et de persévérance pour cette cause.

Dépendance

Le recours aux ressources des institutions partenaires crée une dépendance, de sorte que les demandes d'amélioration de la situation doivent surmonter des obstacles supplémentaires. Après la sélection des boursiers-ères, les dépenses supplémentaires sont généralement déléguées aux gérants d'ateliers et aux antennes extérieures. Les institutions partenaires fixent les conditions et le règlement intérieur, et elles aussi manquent généralement de moyens organisationnels et financiers. Le degré d'externalisation surprend aussi : de nombreux propriétaires d'ateliers arrivés en tant que partenaires n'ont pas autorisé le regroupement familial. Si les conditions d'amélioration doivent être prises en compte, les organismes d'encouragement peuvent être amenés à décider si le programme doit être poursuivi ou abandonné. Les accords avec les partenaires sont souvent des contrats de longue durée qui ne peuvent pas être résiliés à court terme.

Tournus

Grâce à des partenariats (CVC, etc.), de nombreuses petites villes offrent des bourses d'atelier sans devoir entretenir leur propre infrastructure. La prise en compte des villes suit un cycle pluriannuel (tournus). Si une ville, qui peut par exemple attribuer un atelier partenaire tous les deux ans pour une durée de trois mois, décide de mettre au concours cet atelier en alternance, une fois comme atelier familial et une fois comme atelier conventionnel, les familles ont la possibilité de se porter candidates une fois tous les quatre ans. Quatre ans, c'est beaucoup. De nombreuses villes organisées via la CVC se réfèrent à l'appel d'offres pour l'atelier de Belgrade proposé spécifiquement aux familles par la CVC. Le problème est toutefois le même : les villes sont également intégrées dans un cycle d'autorisation, de sorte qu'elles ne peuvent proposer cet atelier familial qu'une fois tous les deux ans.

Lieu de la résidence

Le lieu est déterminant pour l'attrait de la bourse. Le fait que les artistes trouvent une offre intéressante dépend du lieu. Il ne sert à rien d'aménager un atelier familial quelque part à la campagne si la plupart des boursiers-ères veulent aller dans les métropoles. Il serait relativement facile d'aménager de nouveaux ateliers adaptés aux familles en Europe de l'Est, par exemple, mais les préjugés sont grands. L'Est est perçu comme dangereux en raison de la situation politique ou de la criminalité, bien que Londres, très populaire, soit plus dangereuse en termes de criminalité. Les barrières linguistiques jouent également un rôle.

Recherche d'informations

L'obtention d'informations pour un séjour en famille sur le lieu d'accueil est compliquée et prend du temps : visas pour les membres de la famille, disponibilité des crèches, conditions de scolarisation, formalités d'annulation dans les écoles en Suisse, inscriptions scolaires dans le lieu d'accueil, durée possible de la scolarisation, délais, prise en charge des frais non résolue, etc. Il faut beaucoup de persévérance dans les relations avec les autorités pour remplir d'innombrables formulaires et poser de nombreuses questions. La diversité des systèmes juridiques et sociaux et des exigences dans les pays concernés complique encore les choses. Même au sein d'un même pays, il peut y avoir des variations considérables. Par exemple, à Berlin, les places en crèche sont gratuites si une personne y a ses papiers. Mais les crèches n'acceptent pas volontiers les enfants pour une durée inférieure à quatre mois. Ou parfois, un visa est certes délivré aux boursiers-ères, mais pas à leurs enfants, aux personnes qui les accompagnent ou à leurs proches. De nombreuses informations et autorisations individuelles doivent être obtenues.

Connaissances spécialisées

Pour mettre en place et gérer une offre adaptée aux familles, il faut disposer de bonnes connaissances spécialisées. La plupart des institutions d'encouragement manquent d'informations et de connaissances sur ce qu'il faut faire pour réussir à concilier profession artistique et vie de famille. Cela commence par les autorisations de séjour pour les membres de la famille (regroupement familial), passe par la connaissance des besoins spécifiques des boursiers et boursières ayant des obligations d'assistance, par les questions d'assistance, le système scolaire et les intérêts scolaires, les questions de financement, jusqu'aux questions d'assurance et autres questions juridiques. Outre des compétences techniques élevées, une bonne connaissance des langues étrangères est indispensable.

Échanges professionnels et synergies

Souvent, les synergies possibles s'évanouissent sans être exploitées. Il n'existe pas d'échange institutionnalisé entre les institutions d'encouragement en ce qui concerne la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Un tel échange pourrait aider à mieux s'organiser et à explorer l'utilisation de synergies. De nombreux organismes d'encouragement font le même travail en parallèle, sans connaître l'activité des autres. La mise en réseau et l'échange d'expériences faciliteraient le développement de processus et l'exécution de tâches de routine, tout en réduisant les coûts. En tout cas, tous les acteurs qui ont participé au hearing de Visarte (voir plus haut) sont prêts à transmettre leur savoir-faire à d'autres acteurs intéressés, de manière bilatérale et à bas seuil.

Exigences légales et administratives

Il est particulièrement difficile pour les administrations publiques de proposer des solutions personnalisées dans le cadre des dispositions légales (obligations

scolaires, etc.). Les processus au sein d'une administration publique sont liés à des procédures, des routines et des protocoles spécifiques, de sorte qu'il n'est pas possible de réagir assez rapidement à de nouvelles exigences. Il s'agit donc d'une part d'obstacles internes qui ne peuvent pas être surmontés si facilement, même si la volonté est là. D'autre part, des obstacles administratifs externes apparaissent également. En Suisse, les autorités chargées des questions migratoires ont aussi leur mot à dire sur les séjours d'accueil. La pratique des autorités consistant à demander aux acteurs impliqués de ne pas inviter d'enfants afin d'éviter des frais scolaires supplémentaires pour les caisses communales et de ne pas surcharger le personnel enseignant constitue par exemple une disposition d'un type particulier.

Niveau d'exigence

Certains responsables d'institutions d'encouragement respectent les problèmes liés aux attentes et aux exigences élevées que les artistes placent dans le système d'encouragement. La prise en compte de la diversité des exigences crée des incertitudes supplémentaires. Par exemple, il est plus facile de postuler en famille si les deux partenaires sont artistes. La situation est plus exigeante pour les familles monoparentales ou lorsque le/la partenaire a un emploi non résiliable. D'un autre côté, certains organismes d'encouragement s'orientent vers des idéaux élevés, par exemple en ce qui concerne le confort et l'espace (nombre de pièces, chambres d'enfants, etc.).

Conditions quant à l'espace

Dans de nombreux ateliers, les espaces ne sont pas optimaux. De nombreux appartements-ateliers n'ont que 20 mètres carrés, sont bruyants et ne sont adaptés ni aux familles ni aux personnes en situation de handicap. Les adaptations nécessiteraient parfois des mesures de construction massives ou la vente de certains biens immobiliers. Lorsque les ateliers ont été sélectionnés et mis en place dans les années 1980 et 1990, peu d'entre eux ont pris en compte le fait que les ateliers pourraient un jour être utilisés de manière plus diversifiée, ce que regrettent aujourd'hui de nombreuses institutions d'encouragement.

Interprétation de CV

Les CV sont souvent lus de manière trop fermée. Si l'évaluation d'un jury accorde une grande importance à une production élevée constante, les lacunes dans le CV artistique peut soulever des questions. De telles lacunes se produisent en particulier pendant les phases où les enfants sont petits et les périodes familiales. Ces périodes sont généralement moins productives d'un point de vue quantitatif, mais elles constituent néanmoins des périodes importantes pour le développement personnel, le renforcement des compétences de gestion et la capacité de réflexion. Il n'est pas rare que les pauses aient pour effet de renforcer la concentration et la volonté dans l'expression artistique. Si ces facteurs ne sont pas pris en compte, les artistes ayant une famille et des obligations de prise en charge sont discrètement discriminés au lieu d'être soulagés par un encouragement.

Schéma 1

Complexité en considérant le regroupement familial (schéma à titre d'exemple)

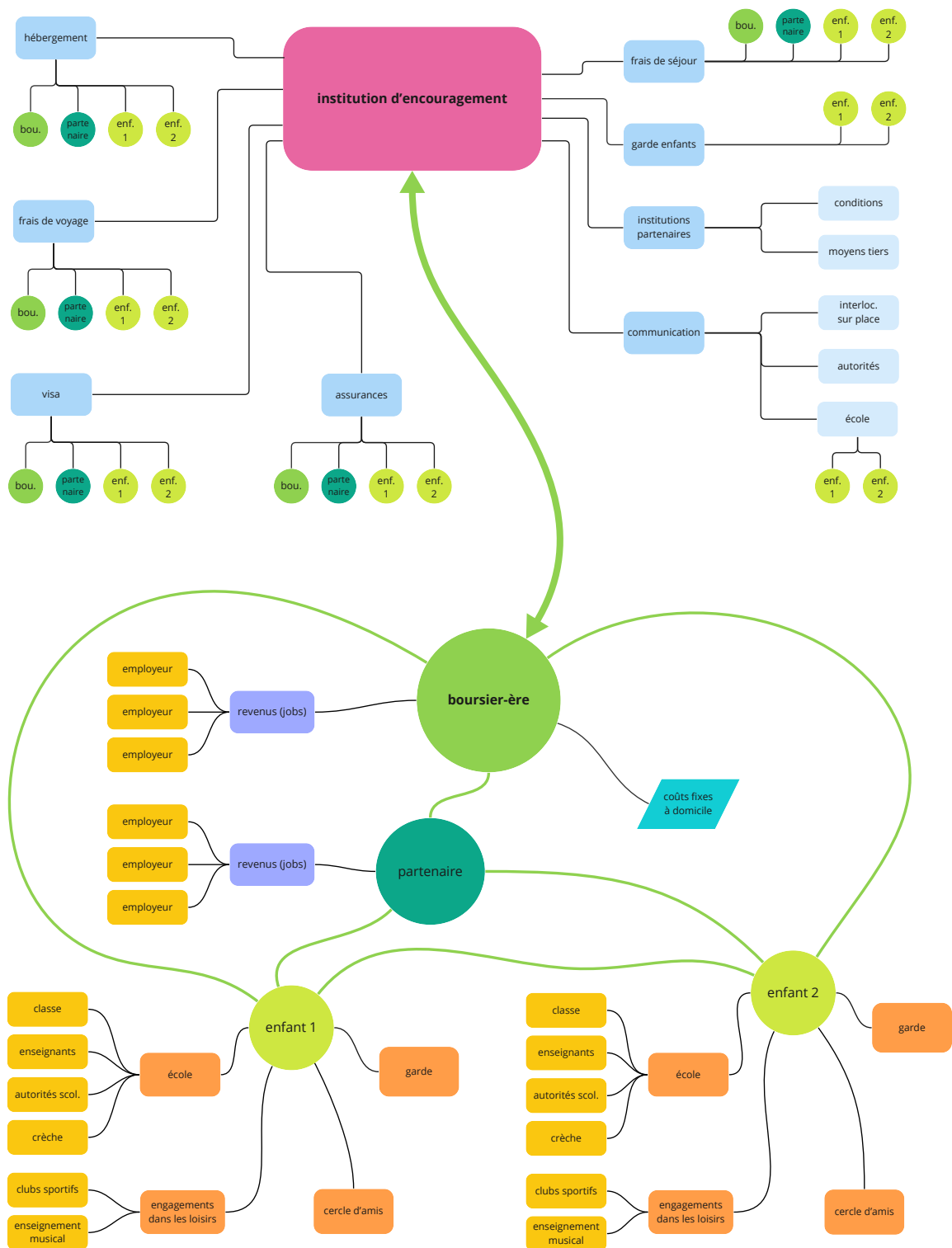
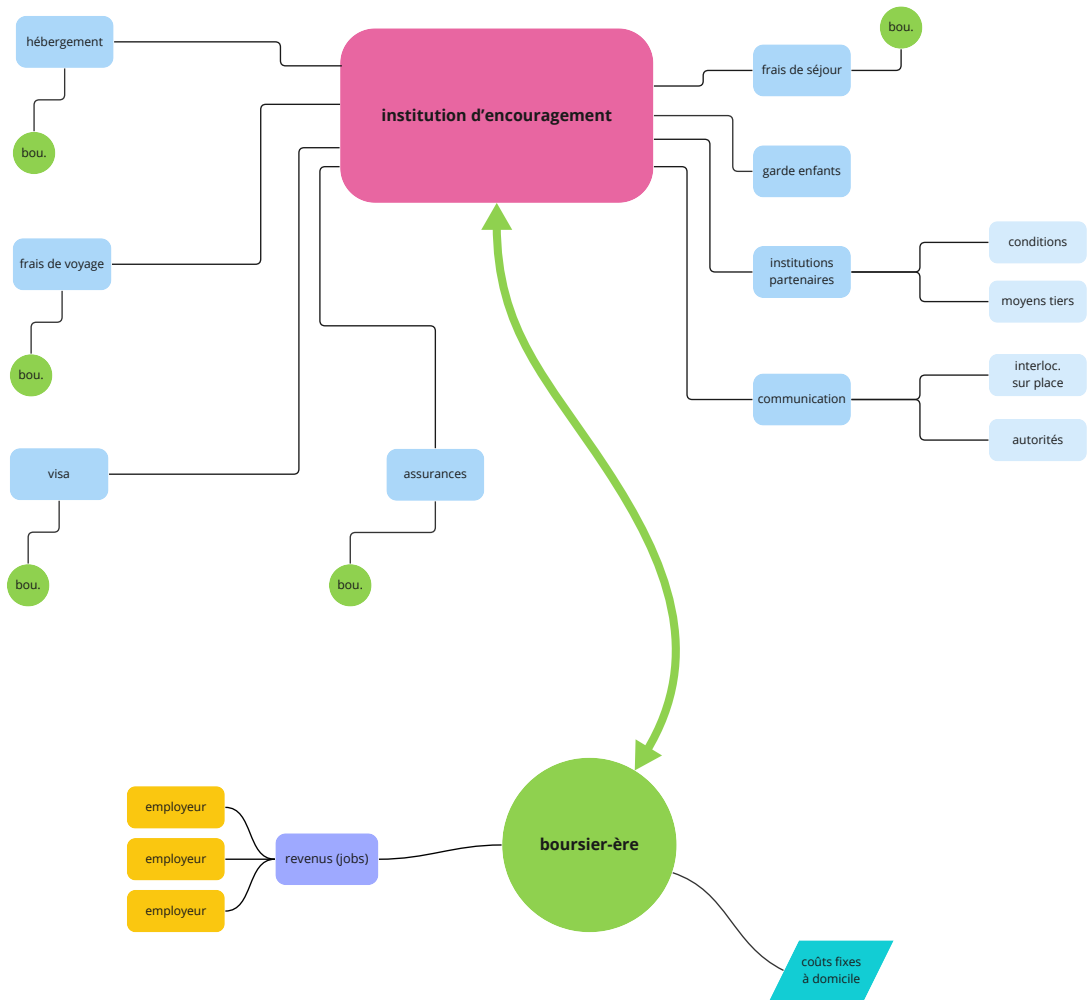


Schéma 2
Complexité sans prise en considération de la famille (à titre d'exemple)



2.4 Résumé : les défis sont complexes – des efforts sont nécessaires

La situation est en effet telle qu'elle est perçue par les artistes et telle qu'elle a été constatée lors de la première enquête auprès des membres en 2018. Les résultats de l'enquête menée à l'époque auprès des membres et ceux de l'enquête actuelle auprès des institutions d'encouragement se recourent. Toutefois, grâce à la présente étude, nous en savons désormais beaucoup plus sur les mécanismes à l'œuvre.

Pourquoi la situation est-elle telle qu'elle est ? Pourquoi très peu d'institutions d'encouragement sont-elles orientées vers les besoins des artistes ayant des obligations de prise en charge ? Pourquoi y a-t-il beaucoup de restrictions ?

La réponse est aussi simple qu'irritante : c'est dû à la complexité des défis à relever. Si l'on considère les artistes ayant une famille non pas comme des solitaires, mais comme des éléments d'une structure systémique qu'une famille apporte existentiellement, des tâches supplémentaires se présentent : pour rendre possible un séjour en atelier avec regroupement familial, il faut relever un grand nombre de défis sortant de l'ordinaire sur les plans structurel, organisationnel, logistique, personnel et financier. Si les institutions d'encouragement ne tiennent pas compte de ces défis supplémentaires, cela représente une charge financière et organisationnelle trop importante pour les boursiers-ères potentiels, qui se retrouvent de fait exclus du processus de candidature.

De plus, des facteurs externes tels que les directives des autorités, la dépendance vis-à-vis de tiers et de bureaux de liaison limitent la marge de manœuvre des institutions d'encouragement. Même si les institutions d'encouragement sont conscientes de l'urgence des changements, ceux-ci ne peuvent être abordés que lentement et progressivement. D'une part, les institutions d'encouragement privées et publiques ont créé leurs propres structures qu'il s'agit maintenant de transformer ; d'autre part, il faut également convaincre des tiers et des institutions partenaires en Suisse et à l'étranger de se moderniser. Et finalement, il s'agit aussi d'une question sociale : dans quelle mesure les changements structurels sont-ils soutenus ?

Dans ce contexte, les institutions d'encouragement doivent être conscientes de leurs responsabilités. Même si, pour diverses raisons, elles ont les mains liées, il existe une grande marge de manœuvre pour améliorer les choses. L'expérience de la mise en place de résidences favorables aux familles montre que l'on a tendance à se focaliser trop sur les problèmes, trop sur les obstacles et pas assez sur les opportunités et les solutions non conventionnelles.

Le fait que le soutien familial soit si peu mis en œuvre institutionnellement en Suisse peut donc être modifié. Cela nécessite des efforts de tous les acteurs

impliqués – artistes comme institutions d'encouragement, associations professionnelles comme acteurs du monde politique. Si l'on parvient à profiter de l'élan qui s'est créé au cours des trois dernières années, la situation peut être améliorée durablement.

3 RECOMMANDATIONS D'ACTION

3.1 Suggestions pour une pratique d'attribution proactive et favorable à la famille

Tout d'abord, il convient de noter qu'il n'y a pas de panacée en ce domaine. Les exigences sont trop différentes. Le simple fait que les résidences étudiées se trouvent sur quatre continents (Europe, Afrique, Amérique et Asie) avec une répartition sur 40 pays et plus de 100 lieux⁴, crée des défis de différents types : tantôt de nature culturelle, tantôt de nature politique, tantôt de nature organisationnelle, tantôt de nature infrastructurelle. Les critères élaborés ici pour le regroupement familial s'entendent en complément des critères habituels valables pour tous les groupes cibles.

3.1.1 Formats d'ateliers

Le monde des ateliers devrait-il s'adapter à son époque ? Le format de l'atelier fixe, orienté vers des artistes solitaires, a-t-il pris de l'âge ? Doit-il être adapté ? Faut-il créer de nouveaux formats ou des offres de niche ?

⁴ **Pays** : Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Bangladesh, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Allemagne, Angleterre, Côte d'Ivoire, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Cameroun, Congo, Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, Nigeria, Autriche, Roumanie, Russie, Zambie, Suisse, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Tanzanie, Tunisie, Turquie, Ouganda, USA, Zimbabwe. **Villes et lieux** : Abidjan, Adis Abeba, Ahungalla, Alexandrie, Antananarivo, Antofagasta, Bâle, près de Manaus, péniche sur l'Amazone, Pékin, Belgrade, Bellwald, Benaluru, Berlin, Berne, Bienne, Val Blenio, Bologne, Bourbonne-les-Bains, Brione, Brooklyn, Bruxelles, Budapest, Buenos Aires, Bucarest, Le Caire, Cape Town, Cazón vers Saladillo, Chandigarh, Chengdu, Chicago, Chongqing, Colombo, Costa sopra Intragna, Dar es Salaam, Dhaka, Genève, Gênes, Golubitskaya Village (Krasnodar Region, Temryuksky District), Guangzhou, Hammamet, Harare, Hong Kong, Island of Itaparica in Bahia, Istanbul, Jekaterinburg, Jerewan, Johannesburg, Kampala, Le Cap, Chartreuse d'Ittingen, Kinshasa, Kochi, Lagos, Leh, Livingstone, London, Lugano, Lusaka, Moscou, Mumbai, New Dehli, New York, Nizhny Arkhyz (Karachay-Cherkessia Region), Paris, Peccia, Rabat, Rarogne, Rome, Saint Petersburg, Santa Cruz, Santiago et région, São Paulo, Serrinha do Alambari, Shanghai, Shengzhen, Siders, Sierre/Sion, Sofia, Soleure, St. Anton, St. Moritz, Stein am Rhein, Stok, Štúrovo, Sylhet, Tangier, Tierra del Fuego Patagonia, Tokio, Tula Region, Tunis, Varanasi, Venedig, Vladivostok, Vyksa, Nizhny Novgorod Region, Wald AR, Vienne, Winterthour, Xiamen, Yakutsk, Yaoundé, Zurich

Les modes de vie évoluent. L'objectif du développement des programmes d'encouragement doit idéalement être de réduire la discrimination et d'accroître la diversité sans pratiquer en même temps une ségrégation en fonction des exigences, des projets de vie, de la situation familiale, des sexes, etc. L'aspect central est et reste la promotion artistique. Elle doit se faire selon des critères de qualité artistique, indépendamment des conditions de vie de la personne qui crée l'art. En ce qui concerne la situation de vie familiale, cela implique ce qui suit : le système inclut les artistes ayant des obligations d'assistance sur un pied d'égalité et ne les exclut ni directement ni indirectement.

Les offres peuvent être développées et modernisées de deux manières : les formats existants dans les structures fixes peuvent être diversifiés et rendus plus accessibles aux familles ou de nouveaux formats supplémentaires peuvent être créés pour les familles. Bien entendu, tous les ateliers et résidences proposés dans le monde financés par la Suisse ne doivent pas forcément être adaptés pour un séjour en famille. Il suffit que l'offre existante soit globalement diversifiée de manière significative et devienne donc plus accessible.

Diversification des offres existantes

La possibilité de créer des programmes adaptés aux séjours en famille dépend fortement des structures existantes des institutions d'encouragement. Les institutions de grande envergure sont plus à même de diversifier un programme traditionnel dans certains domaines, mais elles sont généralement ralenties dans leur flexibilité et leur rapidité par des procédures réglementaires, tandis que les petites institutions peuvent certes agir plus rapidement, mais elles sont confrontées à des décisions fondamentales concernant leur pratique générale d'encouragement en raison de ressources financières et humaines limitées.

Pour la diversification dans les structures existantes et les programmes traditionnels avec des offres de lieux fixes, il convient d'examiner si des changements organisationnels et éventuellement architecturaux peuvent être réalisés dans un cadre raisonnable (transformations, regroupement de locaux, flexibilisation des processus) ou s'il est plus approprié de réduire quelque peu l'engagement traditionnel à l'étranger et de se séparer de résidences existantes au profit de nouveaux lieux ou de nouveaux formats.

Création de nouveaux formats

Il est aujourd'hui plus facile d'adapter un séjour à l'étranger en fonction des besoins. Cela répond au fait qu'aujourd'hui, les lieux populaires et à la mode susceptibles d'accueillir des ateliers changent rapidement. Des formats flexibles permettent d'adapter un séjour aux besoins individuels sans devoir réorganiser à grands frais l'infrastructure existante, par exemple avec des séjours de courte durée, des lieux librement choisis (également des séjours sur le lieu de résidence ou de vie) ou des bourses de voyage. Assouplir les conditions peut aussi signifier transformer une bourse d'atelier en une bourse en argent. Dans ce contexte, il ne faut cependant pas sous-estimer le fait que les ateliers fixes sont

généralement aussi des lieux de rencontre culturelle et d'échange importants, en particulier lorsque plusieurs artistes ou créateurs culturels se trouvent en même temps dans un même lieu. La solution ne peut donc pas être d'offrir des ateliers aux familles uniquement sous la forme de contributions financières libres et indépendantes du lieu. Néanmoins, de telles contributions devraient être considérées comme une alternative complémentaire aux lieux fixes. Il n'est certainement pas inutile de garder à l'esprit les pratiques, les expériences et les offres réussies à l'étranger.⁵

Modèle A : diversification sur place

Si une institution d'encouragement dispose de plusieurs ateliers au même endroit, certains d'entre eux sont orientés toute l'année de manière fixe vers les familles et mis au concours en conséquence pour les artistes ayant des obligations de garde d'enfants.

Modèle B : diversification quant au programme

Si une institution d'encouragement dispose de différents ateliers dans différents lieux, les offres sont gérées de manière fixe en tant qu'atelier familial dans un ou plusieurs lieux.

Modèle C : ateliers pour plusieurs familles

Pour la tâche de garde et pour le séjour des enfants en général, il y a des synergies si deux ou plusieurs familles – au mieux avec des enfants d'âge similaire – peuvent être présentes au même endroit et au même moment. Ainsi, certains membres de la famille peuvent s'occuper des enfants à tour de rôle, des repas de midi peuvent être mis sur pied, etc. De plus, les enfants peuvent jouer ensemble.

Modèle D : rocade

Un atelier donné est exploité en alternance pour différents groupes cibles. Pour certaines périodes de l'année, il est réservé comme atelier familial, comme par exemple l'offre d'atelier de Visarte Suisse (voir aussi plus haut sous « coordination concernant les cycles scolaires »).

Modèle E : séjour de courte durée

Des formats courts de quelques semaines permettent en particulier aux parents d'enfants en âge scolaire de séjourner dans l'atelier.

Pendant la période scolaire : deux à quatre semaines, c'est une période raisonnable pendant laquelle il est plus facile d'organiser la garde en l'absence d'un des parents, car les enfants sont à l'école pendant la journée.

Pendant les vacances scolaires : les séjours en atelier peuvent être programmés pendant les vacances scolaires, en tenant compte du calendrier des vacances

⁵ Exemples positifs : résidence d'été à New York, Abrons Arts Center avec camp pour enfants, performative camps avec acrobatie, etc.

en vigueur dans le lieu de résidence. Cela permet aux parents d'emmener leurs enfants sans avoir à les désinscrire de l'école.

Modèle F : flexibilité (ateliers libres / lieu de séjour librement choisi)

Les formats flexibles sont des aides qui sont explicitement attribuées à des artistes avec enfants, mais qui ne sont pas liées à une obligation de présence dans un lieu déterminé et qui sont attribuées sous forme de bourse en argent pour un lieu de séjour librement choisi. Cela permet de répondre de manière plus flexible aux exigences et aux obligations familiales.

Modèle G : lieu de vie

Comme pour le modèle « flexibilité », l'aide est octroyée sous la forme d'une bourse en espèces, mais elle est axée sur le subventionnement d'une place d'atelier sur le lieu de vie des boursiers. La période peut être planifiée librement et organisée par étapes sur une longue période. Ainsi, le travail rémunéré ne doit pas être abandonné. Les enfants ne sont pas arrachés à leur environnement habituel (réseau, amis). Afin de prendre un peu plus de distance par rapport à la vie quotidienne, le séjour peut aussi être choisi de manière à ce qu'il ne se trouve pas sur le lieu de résidence lui-même, mais à proximité, ou du moins qu'il soit accessible dans un temps raisonnable.

Modèle H : bourse de voyage

Les bourses de voyage sont, comme le modèle « flexibilité », très libres et peuvent donc être organisées de manière à convenir aux familles.

3.1.2 Accessibilité

Critères de sélection

Les critères de sélection sont conçus de manière à ce que les familles soient effectivement prises en compte lors des appels d'offres et qu'elles ne puissent pas y participer de manière théorique uniquement. Les CV sont lus de manière ouverte, les lacunes dans le CV dues aux obligations de prise en charge et aux périodes de vie familiale sont prises en compte de manière positive, afin que les artistes puissent à nouveau accéder au système de soutien après des pauses créatives dues à des obligations familiales. Le jury d'attribution est sensibilisé à ce type de lecture.

Restrictions d'accès

Il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants accompagnants, ni de limite de nombre pour un seul enfant, ni de limite de durée de séjour pour les enfants et les personnes accompagnantes. Si les structures ne sont pas adaptées à certains segments d'âge, cela est communiqué en conséquence dans l'appel à

candidatures. Il est renoncé à édicter des directives sur la manière dont la famille doit s'organiser en matière de travail et de vie familiale.⁶

Personnes accompagnantes

Les personnes accompagnantes sont en principe admises.

Familles monoparentales

Il existe une sensibilité accrue pour la gestion du séjour des familles monoparentales, avec un soutien organisationnel et logistique.

Personnes en situation de handicap

Il existe une sensibilité accrue pour la gestion du séjour avec des enfants handicapés, avec un soutien organisationnel et logistique.

Familles « arc-en-ciel » et LGBTIQ

Les préoccupations spécifiques des familles arc-en-ciel et des LGBTIQ sont prises en compte.

Obligation de présence

Pour les artistes avec enfants, il n'y a pas d'obligation de présence.

Coordination en matière de cycles

Les locaux occupés par plusieurs acteurs en même temps ou de manière différente peuvent faire l'objet d'un appel d'offres lors de la planification de l'attribution de manière à ce que la priorité soit donnée aux familles à certaines périodes. La coordination tenant compte des vacances scolaires pour le séjour simplifie la gestion des obligations administratives (fréquentation scolaire obligatoire). Si plusieurs familles s'inscrivent simultanément à un atelier au même endroit, cela peut faciliter la garde mutuelle des enfants sur place, ce qui réduit le travail d'organisation général pour toutes les personnes concernées, aussi bien pour l'institution d'encouragement que pour les parents.

Autorisation de séjour (visa)

Les boursiers-ères reçoivent un soutien organisationnel dans les démarches administratives pour l'obtention d'un permis de séjour pour toute la famille.

3.1.3 Communication

Signaler une bonne ouverture envers les familles

La communication est essentielle. Si, dans la communication, les offres sont explicitement annoncées comme destinées aux familles, les artistes avec famille se sentent les bienvenus. Ce n'est que lorsqu'on s'adresse spécifiquement au

⁶ Deux exemples de pratiques inappropriées : la Cité internationale des arts de Paris autorise un enfant au maximum et celui-ci doit être âgé de moins de 7 ans. En outre, des frais de séjour sont perçus. Certaines offres de la CVC limitent le séjour des enfants à deux semaines, interdisent le séjour des enfants pendant le premier mois ou exigent un loyer supplémentaire.

public cible que les candidatures arrivent. Si les offres ne font pas l'objet d'une promotion proactive, les idées et les rôles dépassés ont la vie dure.

Mise au concours

L'offre est publiée de manière proactive et explicite pour les familles.

Formulaires de demande adaptés aux familles

Les artistes ayant des obligations d'assistance ne devraient pas être obligés de faire valoir leurs souhaits comme exception dans les demandes de soutien. Le formulaire de demande de l'institution d'encouragement intègre explicitement les thèmes de la parentalité et de la situation familiale. Il clarifie les besoins, les attentes, les obligations et le cadre financier et signale que la famille et les obligations de prise en charge vont de soi et ne constituent pas un obstacle à une candidature. En revanche, si la question de la famille est simplement classée dans la rubrique « autres remarques », les candidat-e-s se montreront plutôt réticent-e-s à communiquer, car ils/elles percevront les organes de décision comme une boîte noire et ne sauront pas quelles informations seront interprétées en leur faveur ou en leur défaveur.⁷

Gestion des conflits

En cas d'utilisation simultanée des locaux d'accueil par des familles, des groupes ou des personnes individuelles, ainsi qu'en cas d'utilisation par plusieurs familles, une gestion des conflits (par désescalade) doit être prévue sur place. L'accent est mis sur une communication claire des différentes exigences d'utilisation et sur une tolérance appropriée. Il est normal que des conflits surviennent en cas d'utilisation mixte, car les rythmes de vie et les conceptions de l'utilisation sont différents (personnes vivant le jour, personnes vivant la nuit, retrait, sphère privée, activité des enfants, forme de travail, utilisation de la cuisine, conception de la propreté et de l'ordre, pratique de la musique, consommation de musique, fêtes, etc.). Dans ce contexte, il est utile de désigner une personne neutre qui puisse être contactée en cas de besoin pour une médiation et qui a le pouvoir de fixer des règles de comportement temporaires ad hoc selon un schéma de désescalade standardisé et de prendre des sanctions si nécessaire.

⁷ Questions possibles : Avez-vous des enfants à charge ? Devez-vous prendre en charge la garde des enfants pendant la durée de votre séjour ? Quel est l'âge de vos enfants ? Comment résolvez-vous la question de la garde pendant le séjour ? Dans quelle mesure le besoin de regroupement familial existe-t-il ? Êtes-vous assisté par une personne accompagnante pendant votre séjour ? Avez-vous besoin de conseils ? Il est également utile de demander à combien s'élèveront les frais de garde et s'ils peuvent être supportés par l'artiste lui-même ou si une demande d'aide supplémentaire doit être faite. Il n'est certainement pas faux de communiquer que les informations demandées servent à bien organiser un séjour et que des informations manquantes ou fausses entraînent un surcroît de travail qui pourrait être évité.

Sensibilisation des organisations partenaires

Les tiers (gérants d'ateliers) et les bureaux de liaison sont impliqués dans les besoins et les exigences. Des échanges ont lieu à ce sujet afin d'encourager les améliorations et de communiquer les possibilités et les restrictions sur les canaux de communication (médias sociaux, sites web, etc.).

Monitoring

Un monitoring est mis en place, dans lequel l'institution d'encouragement recueille les témoignages des artistes ayant participé à un programme d'artistes en résidence avec des enfants. Les rapports peuvent être évalués, échangés et discutés au sein d'un comité des organismes d'encouragement. Les résultats sont utilisés en vue d'améliorer les programmes.

3.1.4 Séjour

Infrastructure et environnement adaptés aux enfants

Les conceptions de ce que sont des infrastructures et un environnement adaptés aux enfants sont hétérogènes et dépendent du contexte culturel. La décision de savoir si le « setting » convient ou non à une famille peut être laissée aux candidat-e-s eux-mêmes s'ils disposent d'une documentation suffisante pour prendre leur décision.

Documentation sur le logement et le séjour comme base de décision

Comme base de décision pour la candidature, on dispose déjà dans l'appel d'offres d'une documentation écrite actuelle avec une présentation claire de la situation de l'habitat et de l'atelier, qui comprend également les aspects importants pour les familles. Les aspects suivants peuvent être indiqués (liste indicative et non exhaustive) :

- **Locaux** : grandeur, nombre de pièces, espace de travail, cuisine et possibilités de cuisiner, possibilités de se retirer, type d'utilisation autorisé, accessibilité et adéquation pour les personnes en situation de handicap, particularités, etc.
- **Situation et environnement** : convivialité du quartier pour les familles, situation des transports et transports locaux, parcs, aires de jeux, offre de restauration, etc..
- **Infrastructure** : adaptation de l'aménagement et du mobilier aux enfants
- **Sécurité** : sécurité architecturale, environnement, criminalité
- *Règlement de maison* : horaires de travail, bruit, accueil des enfants, invités, etc.
- **Accueil** : structures d'accueil locales, crèches, garderies, associations, églises, etc.
- **Ecoles** : possibilités de scolarisation

- **Santé** : accès, qualité et organisation des soins de santé, qualité de l'eau potable, émissions (bruit, industrie, etc.), etc.
- **Potentiel de conflits** : bruit, problèmes d'isolation phonique, droits d'utilisation de tiers, utilisation simultanée d'autres artistes et personnes accompagnantes, etc.

Hébergement

Un logement est approprié pour un séjour en famille lorsqu'une famille peut s'organiser facilement dans les locaux et qu'il existe une possibilité de se retirer en privé. Peu importe l'espace disponible, le nombre de chambres, le niveau de confort, etc. La famille bénéficie d'un soutien logistique adéquat, se sent bienvenue sur le lieu d'accueil et n'est pas perçue comme un facteur perturbateur dans le déroulement des activités quotidiennes.

Interlocuteur-trice sur place

Un-e interlocuteur-trice local-e contribue à un bon départ. Il/elle fournit une introduction aux conditions, aux us et coutumes locaux. Si nécessaire, cette personne fournit une assistance ponctuelle sur place pour les questions administratives, juridiques, organisationnelles, sociales, scolaires ou de la vie pratique qui concernent une famille. Un parrainage local peut également s'avérer utile, par exemple une famille « de parrainage » qui assiste la famille d'accueil ou des enfants du lieu qui font découvrir aux enfants d'accueil leur nouveau cadre de vie. Un échange avant l'arrivée de l'élève est particulièrement utile dans le contexte scolaire.

Dossier de vie pratique pour le séjour

En complément de la documentation sur le logement (voir ci-dessus), qui est déjà disponible dans l'appel d'offres, un dossier écrit informatif avec des questions explicites concernant la famille crée la base pour une préparation spécifique et pour le séjour : possibilités d'achat, restaurants accueillants pour les enfants, contacts avec les services de santé, transports publics, lieux de rencontre pour les familles, etc. (pour les points de repère possibles, voir la documentation sur le logement).

Prise en charge (garde) des enfants

L'institution d'encouragement offre des solutions de prise en charge réalisables. Elle autorise les accompagnateurs-trices et les personnes chargées de la garde des enfants, fournit si nécessaire des places en crèche, en garderie, des parents de jour, des services de baby-sitting ou d'autres solutions sur place et apporte un soutien financier correspondant. Comme l'organisation de solutions de garde par des tiers nécessite généralement un long délai de plusieurs mois, il est utile que l'institution de soutien entretienne des contacts de confiance et puisse mettre à disposition les informations correspondantes (voir aussi plus haut sous « coordination concernant les cycles scolaires »).

Ecole

La question de l'école implique à la fois les autorités scolaires du lieu de résidence dans le pays d'origine et les autorités du pays d'accueil. L'obligation de scolarisation varie d'un pays à l'autre. En Suisse, la compétence en matière scolaire appartient aux cantons, qui la délèguent aux communes au niveau de l'école obligatoire. Celles-ci présentent des différences au niveau de l'application pratique. Pour qu'un regroupement familial ne soit pas bloqué par les exigences scolaires en Suisse, des clarifications préalables sont nécessaires. Pour les séjours de courte durée, il est en général possible de renoncer à une scolarisation dans le pays d'accueil, mais les possibilités d'absences de courte durée en Suisse sont relativement compliquées. Pour quelques jours (par exemple la prise de jours « joker » selon un système de contingent), ce sont en général les enseignant-e-s qui sont compétents ; pour l'autorisation de séjours plus longs, ce sont en général la direction de l'école, la commission scolaire ou l'office cantonal de l'école obligatoire qui sont impliqués. De manière générale, on peut dire ce qui suit : plus la durée de la dispense est longue, plus l'instance de décision est élevée.

3.1.5 Aspects financiers

Frais et taxes

Les enfants et les personnes accompagnantes ne sont pas soumis à des frais supplémentaires (loyers, frais d'utilisation forfaitaires).

Indemnité pour frais de subsistance

Outre les frais de séjour pour l'atelier et l'utilisation du logement, les autres frais de subsistance sont remboursés soit de manière forfaitaire, soit de manière effective, soit selon un budget préétabli.

Allocation pour famille

La famille reçoit un montant supplémentaire (allocation pour famille) en plus de l'allocation pour frais de subsistance normale versée à une personne seule. Cela permet de couvrir tout ou partie des frais restants non couverts sur le lieu de résidence et de la charge supplémentaire pour le budget familial sur le lieu d'accueil : frais de voyage et de visa, assurances, garde d'enfants, frais de scolarité, compensation du manque à gagner sur le lieu de résidence, éventuellement repas, etc.

Soulagement de la famille à domicile

Si le/la boursier-ière ayant des obligations de prise en charge effectue son séjour sans regroupement familial, un soutien financier est apporté à la famille restée à domicile afin de couvrir partiellement ou totalement les dépenses supplémentaires d'ordre organisationnel et financier occasionnées par l'absence d'un des parents.

3.2 Recommandations pour les artistes avec enfants dans leurs relations avec les institutions d'encouragement

Les participant-e-s au hearing organisé par Visarte en 2022 (voir ci-dessus) ont exprimé les attentes et recommandations suivantes à l'attention des artistes candidat-e-s ayant des enfants ou souhaitant bénéficier du regroupement familial :

Agir sans préjugés

Faire face aux organismes d'encouragement sans préjugés. Ne pas supposer qu'ils sont hostiles aux enfants.

Communiquer de manière proactive et créer de la clarté

Une demande doit indiquer qu'il s'agit d'un-e artiste ayant une famille ou des obligations d'assistance. Pour les institutions d'encouragement, il est fastidieux que les candidat-e-s renoncent à des informations centrales. L'absence d'informations, par exemple dans le cas d'un regroupement familial souhaité mais non mentionné, implique des modifications ultérieures et du travail supplémentaire inutile. Une famille implique des exigences différentes pour le système de soutien et pour le logement. C'est pourquoi il faut communiquer de manière proactive les demandes et les besoins. Les personnes en charge du dossier doivent être informées. La prise en compte n'est possible que si les faits et les envies sont clairement communiqués.

Expliquer les lacunes du CV

Pour que les demandes et les problèmes puissent être discutés avec les institutions d'encouragement, les artistes doivent les nommer et ne pas laisser des « trous noirs » dans leur CV, par exemple s'ils n'ont pas été actifs artistiquement pendant un certain temps en raison de phases de garde d'enfants. Les jurys sont attentifs aux lacunes du CV ; ils se demandent à quoi elles correspondent et pourquoi elles ne sont pas expliquées. Afin que de telles lacunes ne donnent pas lieu à des spéculations et à des suppositions, elles doivent être abordées concrètement avec les institutions d'encouragement et prises en compte dans les informations de candidature. Si l'autorité compétente sait qu'un-e candidat-e a des enfants, mais qu'il/elle ne dit rien à ce sujet, les personnes chargées du dossier se demanderont comment le/la candidat-e va résoudre la question de la garde des enfants.

Poser des questions de manière critique

Demander de manière critique et ouverte pourquoi telle ou telle chose est faite de telle manière et non de telle autre, car le fait de poser des questions entraîne des suggestions et des changements à moyen terme. Au sein des institutions d'encouragement, ce qui donne lieu à discussion est discuté en interne. En cas d'attitude négative d'une institution d'encouragement à l'égard des enfants ou du regroupement familial (on entend par exemple dire que les enfants

sont un poids mort), chercher le dialogue avec la personne qui s'occupe du dossier et se renseigner sur les raisons du refus et exposer son propre point de vue. Chercher le contact personnel : se manifester, écrire, téléphoner.

Persévérer

Rester flexible et détendu face aux difficultés et ne pas se laisser décourager. Ne pas s'attendre à ce que les institutions d'encouragement proposent d'elles-mêmes des recettes pour toutes les situations de la vie et aient une solution toute faite pour tout. L'égalité de traitement doit être réclamée. Les processus, les transformations et les changements prennent du temps.

3.3 Alimentation d'un fonds familial subsidiaire

Créer un fonds familial subsidiaire

Comme l'encouragement des familles échoue en grande partie à cause du manque de financement supplémentaire, il convient de créer un fonds spécialisé auquel les boursiers-ères ayant des obligations d'assistance pourront faire appel pour couvrir les frais de vie supplémentaires liés à la garde des enfants, aux frais de voyage, aux autorisations de séjour, aux traductions, à la nourriture, aux écoles, etc. Visarte Suisse pourrait évaluer les possibilités d'aménagement, d'alimentation et de domiciliation d'un tel fonds familial subsidiaire.

Annexes

Annexe 1 – Best practice

Visarte Suisse octroie une bourse d'atelier de courte durée pour les artistes avec enfants

Depuis 2019, l'association professionnelle met au concours chaque année, en collaboration avec la Fondazione Sciarredo, une bourse pour un séjour de cinq semaines à la Casa Sciarredo près de Lugano pour les artistes avec enfants. En plus du séjour, pour lequel seuls les membres du Visarte peuvent postuler, Visarte Suisse finance une bourse de CHF 2000.

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia soutient les parents artistes

Dans le cadre d'un projet pilote, la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia apporte un soutien financier supplémentaire aux parents artistes ayant des enfants mineurs, afin de permettre aux artistes de participer à des résidences ou à des voyages de recherche dans un contexte international. Les parents peuvent demander jusqu'à CHF 1000 par mois comme contribution à la garde d'enfants ou aux frais de voyage de leurs enfants et, le cas échéant, d'une personne qui les garde. Les requérant-e-s doivent présenter à l'avance un budget de toutes les dépenses. Outre son soutien financier, Pro Helvetia entretient des échanges étroits avec des institutions partenaires afin de sensibiliser ensemble à cette thématique. Les organisations culturelles peuvent en outre poser leur candidature auprès de Pro Helvetia pour un atelier sur le thème de la diversité ainsi que pour un accompagnement de processus contribuant à la transformation à long terme de leurs entreprises culturelles. En outre, Pro Helvetia soutient, en collaboration avec le Swiss Center for Social Research et sous la direction du Centre interdisciplinaire de recherche sur le genre de l'Université de Berne, un monitoring du genre et de la diversité dans les entreprises culturelles. L'objectif est de promouvoir la diversité à long terme dans les entreprises culturelles et de prendre des mesures ciblées.

La Conférence des villes en matière culturelle (CVC) met en place un atelier familial à Belgrade

La CVC est en train de mettre en place une offre explicite d'atelier familial à Belgrade. La CVC elle-même ne défend pas de position et n'est pas active spécifiquement en matière de politique culturelle sur le thème Art et enfant. Elle laisse actuellement à ses membres le soin de décider s'ils souhaitent lancer des appels d'offres pour les familles et les collectifs. Il existe une certaine incertitude quant à l'utilisation de cette offre. Après qu'environ la moitié des 33 villes membres se soient montrées intéressées par la mise au concours d'ateliers familiaux lors d'une enquête, 7 villes se sont finalement prononcées définitivement en faveur de cette offre en vue de la phase pilote de plusieurs années. Comme la contribution financière doit être plus importante en cas de participation de familles, la CVC versera le double de la contribution et les villes contribueront également davantage.

La ville de Berne propose un format court pour les familles

Un petit format de la ville de Berne est proposé au Tessin : Pendant les vacances scolaires d'automne, il est ouvert aux familles, à deux artistes ou à des collectifs. Le format jouit d'un écho positif.

Annexe 2 – Liste de souhaits de la part des institutions d'encouragement à l'attention de Visarte Suisse

Les institutions d'encouragement ayant participé au hearing du 6.2.2022 ont formulé les souhaits suivant à l'intention de l'association professionnelle Visarte Suisse :

Niveau institutions d'encouragement :

- Maintenir la discussion.
- Réunir les institutions d'encouragement et assurer une mise en réseau thématique.
- Maintenir la pression pour agir.
- Publier les connaissances et les expériences : mettre à disposition un pool de connaissances centralisé et accessible, avec des contenus et des instructions pour les institutions d'encouragement et les artistes.
- Publier et communiquer des recommandations pour les institutions d'encouragement.
- Mettre à la disposition des institutions d'encouragement les résultats des études menées par Visarte.

Au niveau des relations publiques et du monde politique :

- Augmenter la visibilité et la perception publique du sujet.
- Etablir le thème dans le paysage de la promotion.
- Placer le sujet dans le monde politique.
- Veiller à ce que le thème soit pris en compte à un niveau supérieur dans le plan de mesures culturelles de la Confédération. Intégrer le thème au niveau fédéral dans le message culture 2025-2028.
- Introduire le thème sous le label de la durabilité dans le Forum Culture et Economie (rencontre des secteurs privé et public).
- Coopération avec d'autres organes dans le secteur culturel (ne pas limiter le thème aux arts visuels).

Annexe 3 – Questions du hearing 2022

Hearing du 23.6.2022

Question principale : quelles sont les conditions préalables dans le domaine des bourses et des ateliers qui ont un effet favorable sur la conciliation de la vie professionnelle et familiale des artistes ?

Bloc A – Pratique et concepts

1. Quand et comment avez-vous pris connaissance du thème de la conciliation de la profession artistique et de la famille ? Quelle est la pertinence de ce thème selon vous ?
2. Où et comment considérez-vous que votre institution ou organisation a la responsabilité de prendre en compte le profil d'exigences Art et enfant ou la conciliation de la profession artistique et de la vie familiale ?
3. Quelle est votre pratique actuelle en matière d'attribution de subventions en ce qui concerne la prise en compte de la situation familiale des artistes ? Quels sont vos concepts en ce domaine ? Quel est le fondement des concepts appliqués ? Exemples de bonnes pratiques pour une mise en œuvre réussie ?
4. Quels sont, selon vous, les besoins des artistes avec enfants en matière de pratiques d'encouragement ?
5. Quelles sont vos attentes vis-à-vis des candidat-e-s qui demandent à concilier art et enfant ? Quelles recommandations feriez-vous aux artistes ?

Bloc B – Conditions et élimination des obstacles

6. Quels sont, selon vous, les critères permettant de concilier profession artistique et vie de famille dans le cadre d'un encouragement par une institution ?
7. Comment une bourse ou un atelier doit-il être organisé sur place pour que le projet puisse aboutir dans la pratique ?
8. Quelles sont les expériences positives que vous faites ou que vous avez faites en ce domaine (mise en œuvre d'une demande) ?
9. Quels sont les obstacles structurels, organisationnels, financiers, culturels, communicationnels, personnels ou autres que vous rencontrez ou avez rencontrés lors de la mise en œuvre et comment les éliminez-vous ?

Bloc C – Avenir

10. Quelle serait votre définition d'une politique de soutien progressive ? Comment voyez-vous la pratique d'encouragement de votre institution à l'avenir ?
11. Quelles sont vos recommandations aux (autres) institutions ?
12. Seriez-vous disposé-e à transmettre votre savoir-faire à d'autres institutions ?
13. A quel niveau manquez-vous de savoir-faire pour mettre en œuvre le thème dont nous avons parlé aujourd'hui ? Pour quels domaines aimeriez-vous pouvoir compter sur un soutien spécialisé ?
14. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'association professionnelle Visarte Suisse ?